

L'ÉCOLE 71

INFOLETTRE SPÉCIALE MOUVEMENT



POSTES À AFFECTATION SPÉCIFIQUE 2026

Dans le cadre des opérations de mobilité intra-départementale des enseignants du premier degré public pour la rentrée 2026, certains postes relèvent d'un mouvement d'affectation spécifique et nécessitent une candidature sur dossier puis un entretien devant une commission.

Vous trouverez dans ce numéro spécial toutes les explications sur le fonctionnement de ce mouvement spécifique, la liste des postes vacants ainsi qu'une foire aux questions et les fiches de candidature.

Les documents sont par ailleurs tous disponibles sur l'Espace documentation.

Mâcon, le 02 février 2026

Division des personnels 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Carine SAHIN-RAMOND
Sandrine CLEAUX
Téléphone:
03 85 22 55 62
03 85 22 55 81
Mél : mouvement71@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles,
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,

de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement du second degré

Objet : mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré public sur les postes à affectation spécifique – rentrée scolaire 2026

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024, parues au bulletin officiel spécial n°5 du 31 octobre 2024,
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels

Dans le cadre des opérations de mobilité intra-départementale des enseignants du premier degré public pour la rentrée scolaire 2026, je vous prie de trouver ci-après les instructions relatives à l'organisation de commissions d'entretien pour les postes à affectation spécifique.

-1- Présentation générale

Les postes à affectation spécifique sont les suivants :

- **les postes à exigences particulières (PEP)**
- **les postes à profil (PAP)**

Ils répondent à la nécessité d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves.

Certains postes à exigences particulières et l'ensemble des postes à profil relèvent d'une procédure particulière d'appel à candidatures sur fiche de poste, puis entretien devant une commission et enfin décision de la directrice académique.

La liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants figure en annexe 5 de la note de service.

Il convient de noter que seuls les postes figurant dans l'annexe 5 seront proposés lors des commissions d'entretien, à l'exception du recrutement sur :

- NOUVEAU**
- les postes ULIS 2nd degré ;
 - les postes d'ERSEH
 - tous postes de conseillers pédagogiques ;
 - les postes de directeurs d'école avec décharge totale ou en REP ;
 - les postes « maîtres formateurs » profilé INSPE ;
 - les postes d'enseignement bilingue en immersion

pour lesquels les personnels intéressés pourront se positionner sur des postes susceptibles d'être vacants. Il est donc conseillé de postuler dès cette phase du mouvement, en cas d'intérêt pour ces postes.

-1.1- Les postes à exigences particulières (PEP) demandant des certifications, titres ou diplômes particuliers ne peuvent être attribués à titre définitif qu'aux titulaires de ces titres ou diplômes. Les non titulaires de ces titres qui se verrait attribuer ces postes sur leur demande ou à la demande de l'administration seront nommés à titre provisoire. Il est donc possible de postuler sans être titulaire des titres requis.

Pour les postes à exigences particulières nécessitant un entretien devant une commission après audition, une liste des candidats aptes à occuper le poste sollicité est établie. Ces agents participent au mouvement et seront départagés par le barème.

A noter, les enseignants affectés à titre définitif sur un poste à exigences particulières nécessitant un entretien et qui souhaitent candidater afin de changer de lieu d'affectation tout en conservant les mêmes fonctions n'ont pas à passer devant une commission.

Ces postes ne peuvent être demandés que par les personnels ayant obtenu en 2026 un avis favorable en commission d'entretien ou étant déjà sur un poste identique.

Pour les autres postes à exigences particulières, demandant uniquement une spécialisation ou un titre particulier, les candidats participent au mouvement et seront départagés au barème.

-1.2- Pour les postes à profil (PAP), deux situations sont envisagées :

- **le candidat exerce déjà dans l'école où se situe le poste à profil et détient les titres requis** : sa demande est alors examinée par l'IEN de circonscription qui rend un avis sur sa candidature.

Si cet avis est favorable, la DASEN confirme l'avis et attribue le poste au candidat. Si plusieurs enseignants de l'école candidatent, un rang de classement est établi.

Si l'avis est défavorable, le candidat se présente devant la commission de recrutement, prévue ci-dessous

- **le candidat est extérieur à l'école et détient les titres requis ou non** : son IEN rend un avis sur sa candidature puis il est reçu par une commission de recrutement organisée pour pourvoir le poste vacant, à la condition qu'aucun candidat n'ait été retenu sur le poste selon les modalités présentées au point précédent.

Dès lors, la commission établira un classement des candidats ayant eu un avis favorable, à l'issue des entretiens, en fonction de l'adéquation de leur profil au poste sollicité. Le classement obtenu en commission est valable seulement pour la phase en cours. Les candidats sont départagés par le rang de classement. Un classement est réalisé pour les détenteurs des titres requis qui sont prioritaires pour l'affectation. Un autre classement concerne les non détenteurs des titres requis.

A l'issue des entretiens, les candidats seront tenus informés de la décision prise par la directrice académique concernant leur vœu de mobilité sur un PAP ou un PEP. Les personnes retenues sur un poste à profil ne seront pas autorisées à participer au mouvement intra-départemental.

Les personnes retenues ne possédant pas la spécialisation, le titre ou figurant sur la liste d'aptitude requis seront affectées à titre provisoire.

Dispositions particulières relatives aux postes à profil (PAP) :



Peuvent demander à conserver leur poste à la rentrée scolaire prochaine, les enseignants nommés à titre provisoire sur des postes de l'enseignement spécialisé parus vacants au mouvement spécifique l'année scolaire précédente et s'engageant à présenter les épreuves du CAPPEI en candidat libre ou par VAE à la session de **2026** doivent en informer par courriel leur IEN de circonscription, l'IEN ASH qui portera un avis, ainsi que la division des personnels (mouvement71@ac-dijon.fr) dans les plus brefs délais.



Postes d'enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)

Les postes d'enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap deviennent des postes à profil (PAP). Comme précisé au § 1.1, l'affectation de personnels non certifiés sera prononcée à titre provisoire.

Postes de conseillers pédagogiques exerçant en circonscription, en mission départementale ou ASH :

Les postes de conseillers pédagogiques sont des postes à profil (PAP). Les candidats intéressés devront passer un entretien devant une commission départementale.

Tout poste est susceptible d'être vacant et se libérer au cours du mouvement, il est donc possible de déposer sa candidature sur tous les postes de conseillers pédagogiques. Dès lors, la commission établira un classement des candidats ayant eu un avis favorable, à l'issue des entretiens. Le classement obtenu en commission est valable pour l'année scolaire en cours. Les candidats sont départagés par le rang de classement selon l'ordre des postes sollicités.

Concernant les postes de conseillers pédagogiques de la circonscription ASH, pour obtenir une affectation à titre définitif sur l'un de ces postes, la détention du CAFIPEMF et du CAPPEI (ou CAPA-SH / CAPSAIS) est obligatoire. Comme précisé au § 1.1, l'affectation de personnels non certifiés sera prononcée à titre provisoire. Ces personnels conserveront leur poste d'origine durant une année s'ils s'engagent par écrit à passer le CAFIPEMF lors de la prochaine session.

Postes de coordonnateurs ULIS 2nd degré

L'affectation des personnels sur les postes spécifiques d'enseignant(e) coordonnateur(trice) d'ULIS – troubles des fonctions cognitives - en collège et lycée professionnel fait l'objet d'une procédure particulière, dans la mesure où ce recrutement est ouvert aux personnels enseignants des premier et second degrés. Les commissions départementales d'entretien seront composées de représentants du premier et du second degré.

-2- Modalités de candidatures sur les postes à affectation spécifique

Les commissions d'entretien se dérouleront au cours de la semaine 11 (11 au 13 mars 2026) à Mâcon ou à distance, selon le protocole en vigueur. Après avoir pris connaissance des fiches de poste, les candidats intéressés sont invités à renseigner le formulaire adéquat (annexes 4 ou 4bis) et à adresser leur dossier (fiche de candidature accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation ainsi que des diplômes et titres requis) à leur IEN de circonscription **pour le 24 février 2026**, dernier délai. Une copie sera adressée également par mail à la division des personnels (mouvement71@ac-dijon.fr), pour cette même date.

Une fois la demande instruite, l'IEN de circonscription adressera le dossier de candidature à la division des personnels **pour le 27 février 2026**.



Attention : Compte tenu des délais resserrés de la procédure, les candidats se verront adresser leur convocation à l'entretien par voie électronique sur leur messagerie académique personnelle.

-3- Complément d'information

Les personnes souhaitant obtenir des éléments d'information complémentaires sur l'organisation de ces entretiens peuvent s'adresser à la division des personnels, soit par courriel (mouvement71@ac-dijon.fr) soit par téléphone aux coordonnées suivantes :

- Mme S. CLEAUX, gestionnaire administrative des personnels enseignants du 1er degré : **03 85 22 55 81**
- Mme C. SAHIN RAMOND, cheffe de la division des personnels : **03 85 22 55 62**
- Mme C. GUINAULT, gestionnaire administrative des personnels enseignants du 1er degré : **03 85 22 55 96**

**L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de Saône et Loire,**



Catherine PIERRE

- Annexe 1 : conditions de nomination sur certains postes
- Annexe 2 : foire aux questions relative au recrutement sur poste à profil
- Annexe 3 : fiches de poste des PAP et des PEP
- Annexe 4 et annexe 4bis : formulaires de demande de PEP, de PAP
- Annexe 5 : liste des postes spécifiques vacants au titre de la 1^{ère} campagne d'appel à candidature 2026

ANNEXE 1: CONDITIONS DE NOMINATION SUR CERTAINS POSTES (page 1/3)

Postes à exigences particulières (PEP) - cf. § 1.1	
<p>Postes en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ULIS école (sauf TSA) - Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA et EREA) - Institut Médico-Educatif - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) - Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) (à l'exception des postes relevant du trouble du spectre autistique) - Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) ex option G - Centre hospitalier et Service d'Assistance Pédagogique A Domicile (SAPAD) <p>RASED à dominante pédagogique (ex-option E) et RASED à dominante relationnelle (ex-option G)</p> <p>Enseignant coordonnateur APADHE * Secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés (CDOEA) * Coordonnateur dispositif ressource haut potentiel *</p> <p>Enseignant en Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) à temps complet</p>	<p>Sont nommés par ordre de priorité, et sous réserve le cas échéant de l'obtention de l'avis favorable de la commission :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A titre définitif, les enseignants titulaires du CAPSAIS (dans l'option), du CAPA-SH (dans l'option) ou du CAPPEI avec le module de professionnalisation ou d'approfondissement correspondant aux exigences du poste 2. à titre définitif, les enseignants titulaires du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du CAPPEI avec une option ou un module de professionnalisation/d'approfondissement différent 3. à titre provisoire, les enseignants qui achèvent leur formation CAPPEI 4. à titre provisoire, les enseignants qui partent en formation CAPPEI 5. à titre provisoire, les enseignants qui ne disposent pas du CAPPEI
	Certification FLS requise pour une affectation à titre définitif

* Les postes surlignés en gras, comportant un astérisque font l'objet d'un passage en commission d'aptitude, préalablement à la participation au mouvement intra-départemental des candidats

ANNEXE 1: CONDITIONS DE NOMINATION SUR CERTAINS POSTES (page 2/3)

Postes à profil (PAP) - cf. § 1.2

<p>NOUVEAU</p> <p>Postes de direction d'école maternelle, élémentaire totalement déchargés</p> <ul style="list-style-type: none"> Postes de direction dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire Postes de direction d'école accueillant un dispositif d'enseignement bilingue en immersion Référent départemental directeurs d'école 	<p>Peuvent faire acte de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> les personnels nommés à titre définitif sur l'emploi considéré les adjoints inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année considérée les enseignants qui ont exercé au moins 3 années sur un poste de direction à titre définitif, à condition qu'ils en aient fait la demande par écrit. Les enseignants qui étaient dans un autre département devront transmettre une photocopie de l'arrêté de nomination. les adjoints non-inscrits sur la liste d'aptitude avec une nomination à titre provisoire
<ul style="list-style-type: none"> Conseiller pédagogique départemental EPS, en charge de la formation, du numérique, de l'éducation musicale, des arts plastiques, des sciences, de la maternelle, des langues vivantes ou des savoirs fondamentaux – français-mathématiques Maitres formateurs profilés INSPE 	<p>Sont nommés par ordre de priorité, et sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la commission :</p> <ol style="list-style-type: none"> A titre définitif, les détenteurs du CAFIPEMF A titre provisoire, les enseignants admissibles au CAFIPEMF A titre provisoire, les enseignants qui ne disposent pas du CAFIPEMF
<p>Conseiller pédagogique de circonscription</p>	<p>Sont nommés par ordre de priorité, et sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la commission :</p> <ol style="list-style-type: none"> A titre définitif, les détenteurs du CAFIPEMF A titre provisoire, les enseignants admissibles au CAFIPEMF A titre provisoire, les enseignants qui ne disposent pas du CAFIPEMF
<p>Conseiller pédagogique – circonscription ASH</p>	<p>Ces postes requièrent la détention du CAFIPEMF <u>et</u> du CAPPEI/CASAIS ou CAPA-SH. Les candidats seront affectés selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Titulaires du CAFIPEMF et du CAPPEI (CAPA-SH/CAPSAIS) : nomination à titre définitif Non titulaires de ces deux certifications : nomination à titre provisoire
<p>ERUN – Enseignant référent aux Usages du Numérique</p>	<p>CAFIPEMF souhaitable</p>
<ul style="list-style-type: none"> Enseignants en Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) à temps incomplet (mi-temps) 	<ul style="list-style-type: none"> Certification FLS requise

ANNEXE 1: CONDITIONS DE NOMINATION SUR CERTAINS POSTES (page 3/3)

Postes à profil (PAP) - cf. § 1.2 (suite)	
<p>NOUVEAU Enseignants référents à la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignant auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) • Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD autisme) • Enseignant en unité d'enseignement autisme maternelle et élémentaire • Enseignant en ULIS TSA • Enseignant ressources «trouble du spectre de l'autisme (TSA)» et personne ressource auprès du centre ressource autisme • Postes en Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) collège lycée • Enseignant en autorégulation (DAR) • Coordonnateur départemental PIAL Coordonnateur pédagogique du Service de l'école inclusive • RLE et Enseignant en centre pénitentiaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Titulaire du CAPSAIS – CAPA-SH – CAPPEI nomination à titre définitif ➤ Non titulaire du CAPSAIS – CAPA-SH – CAPPEI nomination à titre provisoire
<p>NOUVEAU Coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chargé de mission (USEP, formation continue et politique de la ville, coordonnateur de PIAL à temps plein, lutte contre les violences et suivi des enfants du voyage) • Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire • Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire et politique de la ville • Enseignant: <ul style="list-style-type: none"> – en dispositifs d'enseignement bilingue en immersion - spécialisé à profil surnuméraire 	CAPPEI souhaité
<p>Webmestre et chargé(e) de communication Conseiller de prévention départemental</p>	

ANNEXE 2

FOIRE AUX QUESTIONS RELATIVES AUX POSTES A PROFIL

1- Dépôt et examen des candidatures

1-1 Comment candidater sur un poste ?

Compléter la fiche de candidature « poste à profil », téléchargeable en ligne sur le site de la DSDEN et la transmettre à l'IEN de votre circonscription pour le 24 février 2026, délai de rigueur.

Y ajouter une lettre de motivation et votre CV complété via iprof.

1-2 Qui examine la demande papier ?

C'est l'IEN de la circonscription qui prend connaissance de votre candidature et y porte un avis.

1-3 Comment le poste est-il attribué ?

1-3-1 Situation 1: transformation d'emploi dans l'école à la faveur d'un des dispositifs spécifiques

– *un enseignant de l'école* concernée candidate. L'IEN donne un avis.*

- Si l'avis de l'IEN est favorable, le postulant ne passe pas devant la commission et la DASEN lui attribue le poste. Il conserve son ancienneté dans l'école.
- Si l'avis de l'IEN est défavorable, le candidat passe devant la commission qui donne un avis et un rang de classement, établi au regard de l'ensemble des candidats auditionnés. La DASEN prend connaissance de cette proposition, avant de procéder à la nomination.

– *plusieurs enseignants de l'école* concernée postulent :*

- L'IEN donne un avis et établit un rang de classement. La DASEN prend connaissance de cette proposition, avant de procéder à la nomination.

– *aucun enseignant de l'école ne postule.*

Le poste pourra être attribué à tout candidat répondant aux critères établis par la commission (avis favorable et rang de classement).

1-3-2 Situation 2: création d'un dispositif spécifique

– *un enseignant de l'école* concernée candidate. L'IEN donne un avis.*

- Si l'avis de l'IEN est favorable, le postulant ne passe pas devant la commission. La DASEN lui attribue le poste. Il conserve son ancienneté dans l'école.
- Si l'avis de l'IEN est défavorable, le candidat passe devant la commission qui donne un avis et un rang de classement. La DASEN prend connaissance de cette proposition, avant de procéder à la nomination.

– *plusieurs enseignants de l'école concernée postulent.*

L'IEN donne un avis et établit un rang de classement. La DASEN prend connaissance de cette proposition, avant de procéder à la nomination.

– *aucun enseignant de l'école ne postule.*

Le poste pourra être attribué à tout candidat répondant aux critères établis par la commission (avis favorable et rang de classement).

1-3-3 Situation 3 : un poste est vacant dans l'école

– *un enseignant de l'école* concernée candidate. L'IEN donne un avis.*

- Si l'avis de l'IEN est favorable, le postulant ne passe pas devant la commission et la DASEN lui attribue le poste. Il conserve son ancienneté dans l'école.
- Si l'avis de l'IEN est défavorable, le candidat passe devant la commission qui donne un avis et un rang de classement, établi au regard de l'ensemble des candidats auditionnés. La DASEN prend connaissance de cette proposition, avant de procéder à la nomination.

– *plusieurs enseignants de l'école* concernée postulent:*

- L'IEN donne un avis et établit un rang de classement. La DASEN prend connaissance de cette proposition, avant de procéder à la nomination.

– *aucun enseignant de l'école ne postule.*

Le poste pourra être attribué à tout candidat répondant aux critères établis par la commission (avis favorable et rang de classement).

1-4 Comment sont traitées certaines situations particulières ?

– Un enseignant demande plusieurs postes dans le cadre du dispositif ; la commission émet un avis et un rang de classement sur chacun des postes demandés. Une adéquation est ensuite faite avec le rang de préférence indiqué par l'enseignant.

– Ce type de poste à profil paraît peu compatible avec l'exigence des fonctions de directeurs d'école.

2- Organisation des commissions

Elle comporte un jury composé de trois membres et présidé par un IEN. Au cours des 25 minutes d'entretien, le candidat devra faire état de son parcours professionnel et de ses motivations (3 à 5 minutes).

Un temps d'échange avec le jury permettra d'apprécier les compétences liées à la conduite du dispositif.

3- Attribution du poste à profil

Le poste est attribué au rang de classement. **Le candidat n'a pas à participer au mouvement pour ce poste à profil.**

* En l'espèce, il s'agit des personnels exerçant de manière effective dans la même école, à titre définitif ou provisoire. A noter, Les enseignants affectés à titre provisoire à la fin de l'année scolaire précédente sur des postes spécifiques, après les phases des campagnes des postes spécifiques, ne sont pas prioritaires et devront passer devant une commission.

ANNEXE 3

Les affectations spécifiques : postes demandant des spécialisations ou titres particuliers (PEP) et postes à profil (PAP)

Postes demandant des spécialisations ou titres particuliers (PEP)	N° de la fiche de poste
Coordonnateur(trice) dispositif Ressource Haut Potentiel	1
Enseignant(e) Coordonnateur(trice) de la commission départementale d'orientation vers les enseignants adaptés du second degré (CDOEASD) et coordonnateur(trice) de l'attribution du matériel pédagogique adapté (M.P.A.)	2
Enseignant(e) coordonnateur(trice) APADHE	3
Enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A	4

Postes à profil (PAP)	N° de la fiche de poste
Chargé(e) de lutte contre les violences scolaires et suivi des enfants du voyage	5
Chargé(e) de mission du sport scolaire 1er degré	6
Chargé(e) de mission départementale Formation Continue et politique de la ville	7
Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription (CPC)	8
Conseiller(ère) Pédagogique Circonscription ASH – Versant handicap auprès de l'IEN ASH	9
Conseiller(ère) Pédagogique prédominance "maternelle" auprès de l'IEN Maternelle	10
Conseiller(ère) Pédagogique mission départemental(e) à dominance Formation	11
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental(e) à Prédominance Numérique Éducatif	12
Conseiller(ère) Pédagogique Départemental(e) en Éducation Physique et Sportive (CPD EPS)	13
Conseiller(ère) Pédagogique mission départemental(e) Prédominance Éducation Musicale	14
Conseiller(ère) Pédagogique mission départemental(e) en Arts Plastiques	15
Conseiller(ère) Pédagogique mission départemental(e) Parcours éducatif de santé, EVAR et sciences	16
Conseiller(ère) Pédagogique mission départemental(e) Prédominance langues vivantes (CPDLV)	17
Conseiller(ère) Pédagogique mission départementale « savoirs fondamentaux – français et mathématiques »	18
Conseiller(ère) de prévention départementale	19
Coordonnateur(trice) de pôle d'appui à la scolarité (PAS)	20
Coordonnateur(trice) départemental(e) PIAL	21
Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire	22
Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire et référent politique de la ville	23
Coordonnateur(trice) de pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) de secteur	24
Coordonnateur(trice) du Service de l'Ecole Inclusive	25
Correspondant(e) de scolarisation auprès de la MDPH	26
Référent(e) départemental(e) directeurs(trice) d'école	27
Directeur(trice) d'école avec décharge totale	28
Directeur(trice) d'école en Réseaux d'Education Prioritaire	29
Directeur(trice) d'école accueillant un dispositif d'enseignement bilingue en immersion	30
Enseignant(e) spécialisé(e) surnuméraire dans une école – Coordination du dispositif de soutien à la scolarisation des élèves de la MECS	31
Enseignant(e) Référent(e) aux Usages du Numérique - ERUN	32
Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d'enseignement bilingue en immersion	33
Enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A - mission à 50%	34

Enseignant(e)s référent(e)s à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)	35
Enseignant(e) coordonnateur(trice) en ULIS – en collège et lycée professionnel	36
Responsable local d'enseignement (RLE) en milieu pénitentiaire	37
Enseignant(e) en milieu pénitentiaire	38
Enseignant(e) Hôpital de jour Hurigny – Hôpital les Chanaux - Mâcon	39
Enseignant(e) en autorégulation (DAR)	40
Enseignant(e) SESSAD TSA	41
Enseignant(e) en ULIS trouble du spectre de l'autisme (TSA)	42
Enseignant(e) ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA)	43
Unité d'enseignement autisme maternelle	44
Unité d'enseignement élémentaire autisme	45
Professeur(e) des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement littéraire)	46
Professeur(e) des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement scientifique)	47
Professeur(e) des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement en maternelle)	48
Webmestre – Gestionnaire des sites web institutionnels de la DSDEN de Saône-et-Loire	49
Chargé(e) de la communication et de la valorisation des activités pédagogiques et éducatives	49bis

FICHE DE POSTE n° 1 – PEP

COORDONNATEUR(TRICE) DISPOSITIF HAUT POTENTIEL

Placé(e) sous l'autorité de l'Inspecteur de circonscription de Mâcon nord en lien avec les conseiller(ère)s pédagogiques ASH, le(la) coordonnateur(trice) assure :

- Des missions de personne ressource « élèves à haut potentiel ».
- Des missions d'enseignant dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité des élèves à haut potentiel à l'école élémentaire Grand Four à Mâcon.

Missions :

En tant que coordonnateur(trice) :

- Il(elle) assure les missions d'information, de formation et d'accompagnement in situ.
- Il(elle) constitue un fonds documentaire pédagogique accessible aux enseignants de l'école, notamment sur le site départemental.
- Il(elle) vient en appui et en accompagnement des enseignants scolarisant dans leur classe des élèves à haut potentiel.
- Il(elle) assure le lien avec les partenaires (associations parents, CPD....).
- Il(elle) travaille en lien étroit avec le collège de secteur.

En tant qu'enseignant(e) :

- Il(elle) prend en charge des élèves à qui une scolarisation dans le dispositif spécial a été proposée dans le cadre de leur projet individuel de scolarisation.

L'enseignant(e) assure :

- Les enseignements et les actions dans le cadre des activités pédagogiques complémentaires (APC).
- L'organisation de l'inclusion scolaire dans les classes ordinaires de l'école.
- L'élaboration du projet pédagogique et individualisé.
- L'élaboration du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) et le lien avec l'enseignant(e) de la classe d'origine avec les parents.

Compétences :

- Connaître la politique et les dispositifs de soutien pour les élèves à haut potentiel.
- Identifier les besoins, réponses pédagogiques adaptées.
- Etre en mesure d'établir un diagnostic et de construire des réponses adaptées à la situation scolaire de chaque élève.
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.
- Maîtriser l'outil informatique.
- Faire preuve de disponibilité et de réactivité.
- Rédiger des comptes rendus, des notes.
- Etre capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ou d'une certification spécialisée.

FICHE DE POSTE n° 2 – PEP

Enseignant(e) Coordonnateur(trice) de la commission départementale d'orientation vers les enseignants adaptés du second degré (CDOEASD) et coordonnateur(trice) de l'attribution du matériel pédagogique adapté (M.P.A.)

Cadre général de la fonction :

- L'enseignant sera placé sous l'autorité de l'Inspecteur ASH.
- L'enseignant devra être mobile géographiquement au sein du département de la Saône et Loire ;
- La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions :

Missions de coordonnateur de la CDO :

- Aider les établissements scolaires, les équipes pédagogiques des écoles ou des collèges à constituer les dossiers de saisine ;
- Conseiller et informer les familles ;
- Travailler en liaison avec les organismes et les professionnels intervenants ~~à~~ auprès des élèves ;
- Collaborer avec :
 - les services de la DSDEN,
 - les enseignants référents de secteur, chargés de la scolarisation des élèves handicapés,
 - la M.D.P.H. de Saône-et-Loire,
 - le Conseil Départemental,
- Planifier, organiser et préparer les réunions des sous-commissions et des commissions plénières ;
- Instruire les dossiers et les présenter en commission ;
- Éditer et notifier les avis de la commission, rédiger les procès-verbaux, établir les bilans ;
- Établir un bilan annuel d'activité de la CDOEASD ;
- Élaborer et tenir à jour des tableaux de bord des SEGPA et de l'EREA-LEA ;
- Assurer le suivi des effectifs dans les établissements et le suivi des élèves (réorientation, re-scolarisation après exclusion...) en liaison avec le service compétent de la DSDEN ;
- Gérer les flux d'élèves orientés vers les SEGPA et l'EREA-LEA, les changements d'affectation, les transferts, les prévisions d'affectifs, assurer un suivi de cohortes ;
- Participer aux actions de formation et d'information organisées par la circonscription M/A.71 ;
- Effectuer une veille pédagogique de l'actualité nationale, académique et départementale de l'ASH, des premiers et second degrés ;
- Se doter d'outils numériques de gestion des données et les tenir à jour ;
- Construire et mettre à jour des documents d'aide à la constitution des dossiers de demande d'orientation (évaluation des compétences des élèves, documents nécessaires, échéancier, ...)

Connaissances et compétences mobilisables :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ;
- Respecter un cahier des charges et les références déontologiques (devoir de confidentialité et de discréetion) ;
- Être capable de représenter l'institution en situation de réunion ;
- Être capable de développer des informations et des ressources en direction des familles et des partenaires ;
- Être capable de planifier son action ;
- Être capable de rigueur et d'organisation dans les actes administratifs, dans la mise en place d'outils de travail ;
- Maîtriser les outils bureautiques et de communication ;
- Posséder des qualités relationnelles et de communication ;
- Être capable de tenir un rôle de médiateur, de régulateur.

Missions de coordonnateur du M.P.A. :

- Traiter les notifications qui proviennent de la MDPH, et qui concernent le matériel pédagogique adapté ;
- Faire remonter les besoins pour les commandes ;
- Conseiller et informer les familles ;
- Travailler en liaison avec les organismes et les professionnels intervenant auprès des élèves ;
- Collaborer avec les enseignants référents de secteur, chargés de la scolarisation des élèves handicapés, avec la MDPH 71 ;
- Collaborer avec l'ERUN ASH pour le choix du matériel et des applications ainsi que pour le travail avec les ergothérapeutes et la formation des enseignants et AESH.
- Se doter d'outils numériques de gestion des données et les tenir à jour (suivi des demandes, attribution de matériel, conventions, attestations d'assurance, ...)
- Assurer le suivi des attributions : remise, retour pour panne ou nouvelle attribution...

Connaissances et compétences mobilisables :

- Disposer de connaissances en informatique
- Respecter un cahier des charges et les références déontologiques (confidentialité, discréetion)

Profil attendu :

- Le(la) candidat(e) doit être titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé) ;
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

FICHE DE POSTE n° 3 – PEP

ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE A DOMICILE A L'HOPITAL OU A L'ÉCOLE (APADHE)

L'Accompagnement Pédagogique à Domicile à l'Hôpital ou à l'École (APADHE) vient en aide aux élèves momentanément éloignés de leur établissement scolaire à la suite d'une maladie ou d'un accident. Chaque projet individualisé tend à répondre à deux objectifs :

- Permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages fondamentaux sous forme de scolarisation partielle, à domicile.
- Maintenir le lien pédagogique et social avec son établissement scolaire de référence et favoriser le retour en classe.

Par convention et délégation de mission, l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'éducation nationale confie aux PEP71 la gestion du SAPAD.

Définition du poste :

Poste ouvert par voie de mise à disposition auprès de l'association PEP71. L'enseignant(e) du 1^{er} degré :

- Est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, sous l'autorité fonctionnelle du président des PEP 71 et sous la responsabilité du directeur général de l'association des PEP 71.
- Assure le fonctionnement, la gestion de l' APADHE de Saône et Loire dans le cadre conventionnel existant et en collaboration avec les services de la DSDEN71 et de l'Académie de Dijon, le ministère de l'Agriculture, ainsi que l'ensemble des partenaires suivants (Département, Conseil Régional, Université de Bourgogne, MAE et MAIF).
- Informe les chefs d'établissement, les enseignants, les familles, les médecins scolaires, les différents partenaires, des missions et des services rendus par l' APADHE et participe aux actions de formation éducative autant que de besoin.

Conditions préalables à la candidature :

- Etre titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible.

Conditions d'exercice et rémunération :

- Lieu de travail : siège de l'association au 18, rue du Colonel Denfert à Chalon-sur-Saône.
- Véhicule fourni pour les déplacements entrant dans la mission.
- Traitement de fonctionnaire selon statut et condition de mise à disposition.
- Horaires de travail hebdomadaire permettant l'ouverture du service du lundi 9 heures au vendredi 17 heures, sur la base de 35 heures.
- Souplesse nécessaire des horaires.

Missions :

- Educatives

- Collecter les demandes arrivant par différents canaux (médecin scolaire, hôpitaux, familles, établissements scolaires).
- Coordonner l'élaboration d'un projet individualisé : prise de contact familles, établissement ; aide à la constitution d'une équipe pédagogique.
- Animer le réseau des partenaires (constitution, animation, participation aux comités de suivi pilotés par la DSDEN 71).

- Administratives

- Gestion des appels entrants, recueil des informations nécessaires à l'instruction des dossiers.
- Création, édition et envoi des documents administratifs nécessaires à l'instruction du dossier : projet d'aide individualisé ou avenant, courriers familles, demandes d'intervention...
- Saisie informatique des HSE et déplacements effectués par les intervenants.
- Mise à jour des tableaux de bord mis en place.
- Rédaction de bilans annuels pour les partenaires, notamment ceux permettant de rendre compte de l'utilisation des dotations d'HSE.

Compétences et connaissances attendues :

- Etre en capacité d'analyser les besoins d'un public déterminé.
- Savoir élaborer, écrire, gérer et co-évaluer un projet.
- Mobiliser des partenaires sur un projet (partenaires éducatifs, institutionnels, financeurs).
- Maîtriser les outils informatiques (suite bureautique *a minima*, utilisation internet).
- Connaître les différents publics accueillis et notamment disposer de notions relatives :
 - ✓ A la psychologie de l'enfant et de l'adolescent.
 - ✓ Au système éducatif et aux textes régissant la scolarisation des enfants malades (circulaire n°98-151 du 17 juillet 1998).

Qualités attendues :

- Disponibilité, écoute, adaptation et souplesse.
- Rigueur dans l'organisation.
- Aptitude à la communication et à la négociation avec les partenaires (enseignants, médecins, parents, instances représentatives des différents ministères, mutuelles...).
- Inventivité et créativité.
- Démarche d'information et de formation.
- Diplomatie et discréetion.
- Capacité à rendre compte de son activité à sa hiérarchie d'une part, et à l'organisme gestionnaire d'autre part.

FICHE DE POSTE n°4 – PEP

ENSEIGNANT(E) D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

Profil des élèves susceptibles d'être pris en charge :

Elèves allophones nouvellement arrivés en France, donc de langue maternelle étrangère, qui sont dans leur première année de scolarisation en France. Ces élèves ont parfois un parcours scolaire antérieur, mais ils peuvent également être peu ou non scolarisés antérieurement (NSA).

Définition du poste :

Le poste correspond à une fonction exceptionnelle de scolarisation de ces élèves, complémentaire des parents (premiers responsables de l'éducation globale de l'enfant) et complémentaire du (de la) maître(sse) de la classe ou de l'équipe enseignante (responsable des apprentissages scolaires de l'élève).

Les postes d'enseignants UPE2A peuvent être sédentaires ou itinérants. Cette précision pourra être apportée lors de la commission.

L'enseignant(e) d'UPE2A est placé(e) sous la responsabilité directe de l'IEN de circonscription.

Missions :

- Procéder à l'évaluation de positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).
- Organiser, en qualité de référent(e) pédagogique, sous l'autorité de l'IEN et en concertation avec le directeur(trice), l'inclusion scolaire des EANA en élaborant un projet individuel.
- Prendre en charge des élèves allophones, parfois peu ou pas scolarisés antérieurement.
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation.
- Intervenir en termes de conseils et de personne-ressource auprès des enseignants du 1^{er} degré scolarisant des EANA.

L'enseignant(e) interviendra de façon :

- Directe auprès des enfants dans le cadre de séances pédagogiques hors classe, de type UPE2A ouverte (groupes d'élèves extraits de leur classe) ou dans la classe en partenariat avec le maître (si un seul élève concerné dans l'école ou suivant les besoins évalués des élèves) ;
- Indirecte, en tant que personne ressource, pour accompagner les équipes d'enseignants dans l'accueil d'élèves nouvellement arrivés en France et pour informer les parents des enjeux et des modalités de prise en charge de leur enfant à l'école.

L'enseignant(e) interviendra auprès de chaque groupe sur un temps fixé, en fonction du degré de difficulté rencontrée par l'élève dans le domaine de l'apprentissage de la langue française.

Il (elle) devra :

- Effectuer un bilan de compétences linguistiques de chaque élève.
- Planifier une mise à niveau linguistique.
- Elaborer un programme personnalisé d'aide avec l'enseignant(e) de la classe.

Connaissances et capacités attendues :

- Connaissances spécifiques sur ce public scolaire.
- Expérience pédagogique solide en classe ordinaire, éventuellement dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire.
- Capacités organisationnelles et d'adaptation.
- Capacités à travailler avec des partenaires.
- Connaissances souhaitées en FLE (Français Langue Etrangère) et FLS (français langue seconde).
- Disponibilité.

Profil :

- Être titulaire de la certification complémentaire en français langue seconde pour une affectation à titre définitif, ou s'engager à présenter la certification complémentaire en français langue seconde à la session 2027.
- Savoir travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...).
- Avoir des compétences d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité.

FICHE DE POSTE n° 5 – PAP

CHARGE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SCOLAIRES (50%) ET CHARGE DE MISSION DE LA SCOLARITE DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) (50%)

Le poste de chargé de lutte contre les violences scolaires et de chargé de mission de la scolarité des Enfants issus de familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) est implanté administrativement à la DSDEN.

Il est placé sous l'autorité de madame l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuels, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions de chargé(e) de lutte contre les violences scolaires :

- Etablir un état des lieux des faits de violence et de harcèlement pour le premier et le second degré et proposer un diagnostic.
- Prendre contact avec les acteurs institutionnels internes et partenaires.
- Assurer le suivi des faits de violence et de harcèlement.
- Assurer le suivi des victimes.
- Accompagner les situations de crise.
- Assurer le suivi des élèves sanctionnés.
- Développer des mesures de justice scolaire
- Engager un travail sur la mise en œuvre du protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents.
- Animer et diffuser une culture « prévention des violences »
- Rédiger une synthèse mensuelle.

Missions de chargé(e) de la scolarité « des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) :

- Il fait partie de l'équipe du CASNAV.
- Il assure la liaison avec les différents services de l'état, les associations, l'ensemble des partenaires concernés.
- Il collabore avec les IEN chargés de circonscription du 1er degré et les chefs d'établissements pour faciliter la scolarisation effective des EFIV et coordonner les actions pédagogiques visant la réussite de cette scolarisation.
- Il évalue des acquis des enfants issus de familles itinérantes et voyageurs au regard du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Il est en relation avec les familles afin de construire un parcours de scolarisation.
- Il est en relation avec les homologues des autres départements.
- Il représente l'éducation nationale dans le suivi du volet scolarité du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et assure le lien avec les personnels des aires d'accueil.
- Il est en lien avec les personnels des aires d'accueil.
- Il organise les réseaux d'écoles et d'établissement de référence.
- Il collabore (interface et circulation de l'information) avec les services académiques et les municipalités afin de fluidifier et accélérer l'accueil et l'inscription des EFIV.
- Il met en place une action concertée avec les communes afin de favoriser l'identification rapide des enfants, soumis à l'obligation d'instruction, qui ne sont pas scolarisés.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés) et du champ de l'enseignement spécialisé.
- Disposer d'une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- Maîtriser l'environnement numérique.
- Capacité à travailler en équipe.
- Disposer de qualités relationnelles propres à la mise en place d'une communication efficace.
- Respecter le devoir de réserve, la discréetion et la confidentialité nécessaires à l'exercice de la fonction.
- Être capable de représenter l'institution en situation de réunion.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

FICHE DE MISSION n° 6 - PAP

CHARGE(E) DE MISSION DU SPORT SCOLAIRE 1^{ER} DEGRE

Dans le cadre de la convention triennale MENJ/Ligue/USEP et sa note d'accompagnement, un(une) enseignant(e) déchargé(e) à mi-temps remplira les fonctions de chargé(e) de mission USEP.

Conditions générales d'exercice :

- Activité s'exerçant à mi-temps.
- Placé(e) sous la responsabilité de l'IA-DASEN.
- Un rapport d'activité annuel sera demandé.
- Déplacements sur l'ensemble du département.
- Disponibilité.

Missions – tâches :

Le(la) chargé(e) de mission USEP doit développer la politique éducative de l'USEP à travers la mise en œuvre du projet départemental.

- Aider à la mise en place de rencontres sportives associatives pour des écoles affiliées ou non USEP.
- Mettre en place de nouvelles rencontres sportives associatives pour faire rayonner l'USEP en Saône et Loire.
- Créer de nouvelles associations d'école(s)/USEP.
- Développer les actions de formation USEP/EN.
- Participer aux rencontres sportives pour promouvoir et développer l'USEP, en adéquation avec l'EPS.
- Aider les écoles à obtenir le label Génération 2024.
- Faire le lien avec les différents partenaires : écoles, collectivités, clubs...
- Intervenir auprès des collègues en conseil des maîtres ou conseil d'écoles pour présenter et valoriser la plus-value de l'USEP.
- Valoriser les actions USEP grâce à une communication (site internet, réseaux sociaux...).
- Participer aux réunions statutaires USEP 71 (Comité Directeur, Journée d'études, commissions, AG ...)

Ces missions seront à accomplir en coopération avec l'équipe EPS71.

Compétences requises :

Poste s'adressant à un(e) enseignant(e) titulaire du premier degré.

- Connaissances :
 - de l'USEP
 - du système éducatif
 - du mouvement sportif et du monde sportif
 - du monde associatif.
- Capacités :
 - à concevoir et organiser des actions éducatives et sportives
 - à gérer des tâches administratives au service d'un projet, à former des adultes
 - à analyser et à synthétiser
 - à entreprendre
 - à maîtriser les outils de la bureautique.
- Qualités nécessaires :
 - Écoute, dialogue, concertation
 - Sens de l'organisation et travail en équipe
 - Faculté à communiquer.

Profil :

- Mi-temps USEP complété par un mi-temps service de remplacement. Poste assujetti à la durée de la convention.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.

FICHE DE POSTE n° 7 - PAP

CHARGE(E) DE MISSION DEPARTEMENTALE FORMATION CONTINUE ET POLITIQUE DE LA VILLE

Cadre général :

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative). Sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré, le(la) chargé(e) de mission travaille en lien avec le conseiller pédagogique formation continue, les services administratifs de la DSDEN et l'IEN en charge du dossier Politique de la Ville. La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions :

Le(la) chargé(e) de mission assure la gestion administrative du plan de formation continue. Il(elle) travaille notamment à la saisie des dispositifs de formation dans l'application GAIA ainsi qu'à la gestion des fiches de frais des déplacements des enseignants. Il(elle) assure une liaison régulière avec le conseiller pédagogique formation continue et les services concernés de la DSDEN ainsi qu'avec les circonscriptions (dans le cadre des animations pédagogiques). Il(elle) contribue à la mise en œuvre des dispositifs politique de la ville selon les objectifs académiques et départementaux. Il(elle) inscrit ses actions dans une équipe pilotée par l'IEN en charge du dossier politique de la ville.

Actions à conduire :

Formation

- Saisie informatique des dispositifs, modules et sessions de formation dans l'application GAIA.
- Recueil et saisie des listes de candidatures aux formations départementales 1^{er} degré et aux animations pédagogiques de circonscription, vérifications des inscriptions dans GAIA, envoi des ordres de mission, édition des listes d'émargement pour transmission.
- Recueil des fiches de frais « formation continue » et saisie des déplacements dans GAIA (notamment pour les maîtres formateurs et les candidats aux formations départementales), vérification des présences avant transmission aux services de la DAG pour mise en paiement.
- Elaboration du budget prévisionnel de la formation continue et suivi de l'évolution des dépenses.

Politique de la ville

- Assurer un rôle d'interface entre l'éducation nationale et les services déconcentrés de l'Etat.
- Réaliser un suivi des politiques éducatives locales dans le cadre des contrats de ville.
- Participer aux commissions départementales de répartition des moyens des dispositifs tels que le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire.
- Entretenir des liens avec différents partenaires (collectivités territoriales, autres services de l'état concernés et associations) dans le cadre des politiques partenariales.

Compétences :

- Avoir une bonne connaissance de la politique de la ville et du milieu associatif.
- Avoir une bonne connaissance du système éducatif.
- Travailler avec aisance à l'aide d'outils numériques.
- Etre apte à gérer des projets, à travailler en équipe, disposer de qualités relationnelles et de communication.
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Faire preuve de capacités d'organisation.

Profil :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré expérimenté(e).
- Disponibilité et souplesse dans les horaires.
- Mobilité.

FICHE DE POSTE n° 8- PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION (CPC)

Membre de l'équipe de circonscription, le(la) conseiller(ère) pédagogique est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'IEN dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice). (Circulaire n°2015-114 du 21-07-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Un conseiller pédagogique doit pouvoir conseiller les enseignants sur l'enseignement de l'EPS dans le 1^{er} degré et posséder de solides connaissances concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie,...)

Missions :

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Elles concerteront tous les niveaux d'enseignement du premier degré, de la TPS au CM2.

Pour la circonscription :

- Seconder l'Inspecteur(trice) chargé(e) de la circonscription.
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques, gestion du dossier EPS, référent français ou mathématiques,...).
- Représenter l'institution auprès des collectivités locales, des collèges et des associations, le cas échéant.
- Accompagner les enseignant(e)s nouvellement nommé(e)s.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Contribuer à la mise en œuvre du plan « maternelle ».
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements relatifs à l'EPS, notamment les priorités nationales du « Savoir nager » et du « Savoir rouler à vélo ».
- Conseiller les équipes dans l'organisation et la conduite des trente minutes d'activités physiques quotidiennes (APQ).
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ou suite au rendez-vous de carrière.
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur).
- Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

Pour le département :

- Conduire des actions de formation continue de la TPS au CM2, notamment les constellations des plans français et mathématiques.
- Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques, notamment participer à l'équipe départementale EPS coordonnée par le CPD EPS, constituée auprès du DASEN. Proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales.
- Participer au suivi et à l'évaluation des priorités nationales en EPS.
- Contribuer à la passation d'examens et de concours.
- Participer aux évaluations des écoles.
- Animer des temps de formation auprès des étudiants inscrits en master MEEF au sein de l'INSPE dans le cadre des parcours adaptés.

Profil :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ou s'engager à passer le CAFIPEMF.
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (Maître formateur(trice)) sera particulièrement appréciée.
- La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 9 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE CIRCONSCRIPTION ASH

Définition du poste

Le(la) Conseiller(ère) Pédagogique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l'ASH en faveur de l'Ecole Inclusive, telle que définie par l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'Éducation nationale.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

Missions :

- Accompagner la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'école inclusive.
- Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription ASH, en tenant compte des priorités académiques et départementales.
- Contribuer à la mise en œuvre de la formation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive au niveau départemental.
- Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (CAPPEI) en candidat libre.
- Intervenir en qualité de formateur dans différentes actions de formation initiale ou continue.
- Contribuer à la formation des formateurs, en participants à des groupes de travail départementaux.
- Intervenir à tous les niveaux de la formation (1^{er} et 2nd degrés) et dans tous les contextes ;
- Apporter une aide pédagogique aux équipes des écoles, collèges et lycées, en vue de l'amélioration des conditions de scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap et soutenir la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation.
- Assurer l'accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants en ASH, qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans le secteur médico-social et sanitaire.
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et des projets pédagogiques des Unités d'Enseignement (PPUE), des SEGPA, EREA, lycées.
- Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux.
- Participer à la coordination de réseaux départementaux (enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS).
- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.
- Participer aux évaluations d'écoles.

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Avoir une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
- Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Disposer de bonnes connaissances des différents types de handicap, connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun.
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, messagerie).
- Capacité à travailler en équipe, à écouter, échanger, coordonner. Des compétences en matière de communication sont essentielles.
- Capacité à animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l'Education nationale.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Capacité à représenter l'IEN ASH dans différentes instances.

Profil :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur(trice) (CAFIPEMF) ou s'engager à passer le CAFIPEMF.
- Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible, ou s'engager à passer le CAPPEI.
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (maître formateur(trice)) sera fortement appréciée.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 10 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE A PREDOMINANCE "MATERNELLE"
AUPRES DE L'IEN EN CHARGE DE LA MATERNELLE

Cadre général de la fonction :

- Il(elle) exerce ses activités sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur ayant la mission « maternelle » dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) direct. Il(elle) est rattaché(e) à l'adjointe à l'IA-DASEN.
- Mobilité géographique au sein du département de la Saône et Loire.
- Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Saône et Loire.

Missions :

- Contribuer à l'animation et la coordination du groupe départemental maternelle.
- Participer et/ou représenter l'IEN maternelle aux groupes de travail départementaux avec pour mission de « faire valoir » la spécificité de la maternelle.
- Accompagner les équipes de circonscription, les conseillers pédagogiques départementaux et des maîtres formateurs dans leur réflexion concernant la mise en œuvre de modules de formation.
- Concevoir et animer des formations pédagogiques départementales spécifiques pour la maternelle.
- Concevoir et encadrer des stages de formation continue consacrés à la maternelle.
- Accompagner les équipes de circonscriptions dans le suivi des enseignants ayant besoin d'une aide spécifique à la maternelle.
- Participer à la formation initiale des professeurs des écoles.
- Accompagner des équipes enseignantes en lien avec les équipes de circonscription pour la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'accueil et de la scolarisation des enfants moins de 3 ans.
- Assurer le suivi et contribuer à l'évaluation du dispositif « scolarisation des enfants de moins de 3 ans ».
- Participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les services de la « petite enfance ».
- Assurer le suivi des actions visant la cohérence et la continuité de l'école maternelle à l'école élémentaire.
- Il peut seconder ou représenter l'IEN maternelle dans son rôle d'information, de communication auprès des partenaires extérieurs.
- Participer aux évaluations des écoles.

Connaissances et compétences attendues :

- Expérience de conseiller(ère) pédagogique souhaitée.
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles.
- Connaître et comprendre les enjeux de l'école maternelle et sa place dans le système éducatif.
- Disposer d'une très bonne connaissance de la maternelle sur le plan didactique et pédagogique.
- Connaissance didactique des usages du numérique à l'école maternelle.
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, ...).
- Capacité à travailler en équipe, écouter, échanger.
- Capacité d'adaptation et de réactivité.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Veille pédagogique, recherche et construction de documentation pour la maternelle.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du 1^{er} degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ou s'engager à le passer.
- Expérience dans le domaine de la formation en maternelle fortement appréciée.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 11 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE MISSION DEPARTEMENTALE A DOMINANCE FORMATION

Le(la) conseiller(ère) pédagogique à mission départementale à dominance Formation est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré. Il(elle) l'assiste et la conseille pour toutes les questions relatives à la formation initiale et continue dans le département.

Il(elle) est le relais de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré auprès de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) et de l'ensemble des circonscriptions du département.

Il(elle) assure la coordination de l'ensemble des dispositifs de formation.

Missions :

- Participer à l'animation et à la coordination dans l'élaboration des ressources de formation.
- Contribuer à la formation des Professeurs des Ecoles Maître Formateur (PEMF).
- Coordonner et animer la formation des formateurs.
- Participer à l'organisation et la passation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) dans le département.
- Participer aux évaluations d'école
- Contribuer à la mise en place de la formation initiale :
 - ✓ Organisation et suivi des interventions des PEMF en tant que « professionnels dans le master ».
 - ✓ Relations de travail constantes avec le(la) coordonnateur(trice) pédagogique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ainsi qu'avec les Professeurs de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education.
 - ✓ L'organisation des stages de pratique accompagnée dans les classes de PEMF.

De plus, il(elle) est chargé(e) de :

- ✓ Coordonner le suivi des stagiaires et des néo-titulaires.
- ✓ Réaliser la liaison avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education.
- ✓ Participer à des réunions avec l'Institut National du Professorat et de l'Education traitant de l'exercice des Professeurs des Ecoles Fonctionnaires Stagiaires.
- ✓ Mettre en place des formations pour les titulaires 1^{ère} année et 2^{ème} année.
- Aider à la conception du Plan Départemental Formation Continue :
Il(elle) participe à la mise en œuvre et au suivi des stages départementaux de formation continue des enseignants du 1^{er} degré.
Il(elle) collabore à l'ingénierie de formation dans :
 - ✓ La conception et la mise en place de modules de formation selon les besoins départementaux des directives académiques.
 - ✓ Les interventions éventuelles dans les modules de formation et leur coordination.
 - ✓ L'organisation et la participation à des actions de formation de formateurs.
 - ✓ La conception d'outils d'aide et d'appui pour les enseignants et les formateurs.
 - ✓ Le travail avec les services concernés de la DSDEN et du rectorat.
 - ✓ L'organisation et la participation à la formation des directeurs d'écoles.
- Participer à diverses commissions, groupes de travail et comités de pilotage, à des jurys d'examen ou concours.
Il(elle) peut être amené(e) à représenter l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré ou la DASEN dans diverses commissions.
- Assister l'adjointe à l'IA-DASEN dans différentes missions et dossiers à l'échelle départementale (commissions postes à profil, liste d'aptitude des directeurs d'école, ...).

Compétences :

- De réelles capacités de communication, d'organisation de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées.
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.
- Savoir élaborer, concevoir et rédiger des projets à l'échelle du département, être apte à l'analyse et à la synthèse sont des compétences nécessaires à l'exercice de ces missions.
- Posséder le cadre éthique et déontologique, faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.

Profil :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ou enseignant(e) s'engageant à passer le CAFIPEMF.
- Avoir une expérience de formateur(trice) et de la conduite d'actions de formation.
- Avoir une connaissance des différents cycles d'enseignement et des attendus.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

FICHE DE POSTE n° 12 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE MISSION DEPARTEMENTALE A PREDOMINANCE NUMERIQUE EDUCATIF

Le poste de conseiller(ère) à mission départementale numérique éducatif est implanté administrativement à la DSDEN et est placé sous l'autorité de l'inspectrice adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré.

Ses compétences sont mises au service du pilotage de l'équipe départementale du numérique éducatif pilotée par l'IEN en charge du numérique pour le 1^{er} degré.

Missions :

- Contribuer à la stratégie nationale pour "faire entrer l'école dans l'ère du numérique"
- Travailler en lien avec la délégation académique au numérique éducatif.
- Impulser de nouveaux usages et faire la promotion des services numériques mis à la disposition des enseignants.
- Intervenir dans le cadre du plan de formation départemental et auprès des équipes de circonscription.
- Développer des outils pour une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'Internet.
- Mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves.
- Remplir les fonctions de gestionnaire départemental "M@gistère" et s'assurer de la bonne régulation du dispositif.
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique numérique départementale dans le cadre de la mission de l'IEN en charge du numérique
- Coordonner l'action des ERUN (Enseignant Référent aux Usages du Numérique) dans le cadre des projets numériques départementaux et des dispositifs institutionnels.
- Contribuer à une gestion départementale des actions et des projets relatifs à "l'entrée de l'école dans l'ère du numérique".
- Mettre en œuvre les actions.
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus dans le cadre du plan de formation.
- Participer aux évaluations d'école.

Compétences :

- Une expertise technique et des connaissances didactiques et pédagogiques sont indispensables à l'exercice de la fonction.
- Des qualités d'animation d'une équipe ou d'un groupe de stagiaires sont attendues
- Les capacités de communication et la rigueur professionnelle sont nécessaires, en particulier dans le cadre des relations partenariales.
- Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.
- La capacité à situer son action dans un contexte multi partenarial.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré.
- Titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) option Technologie et ressources éducatives appréciée ou s'engager à passer le CAFIPEMF.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

FICHE DE POSTE n° 13 - PAP

CONSEILLER(E) PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL(E) EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CPD EPS)

Placé sous l'autorité hiérarchique de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du premier degré, le CPD, conseiller(ère) technique auprès de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale, pour l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) à l'école. Il(elle) a pour fonction, en lien avec l'IEN en charge de la mission :

- D'animer l'équipe départementale pour cette discipline, en l'articulant aux autres enseignements de l'école primaire.
- De participer à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en la matière en liaison avec les partenaires de l'école.
- De contribuer à la formation des enseignants du premier degré et des différents intervenants participant à l'action éducative.
- D'aider au pilotage de dispositifs nationaux.
- De piloter l'équipe des personnes ressources sécurité routière en lien avec la cellule académique et la préfecture.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative).

Missions :

Actions en direction du premier degré :

- Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire, en lien avec le chargé de mission de développement du sport scolaire et le référent Jeunesse et sports.
- Favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître.
- Assurer la formation continue (stages départementaux, de circonscription, d'école, animations pédagogiques, directeurs).
- Préparer et animer des réunions des Conseillers Pédagogiques de Circonscription en charge du dossier EPS.
- Participer aux agréments pédagogiques des sites d'accueil des élèves.
- Instruire les demandes d'agrément et suivi des intervenants extérieurs.
- Assurer le suivi d'activités particulières comme la pratique de la natation (aspects réglementaires et pédagogiques).
- Prendre en charge l'éducation à la sécurité en vue d'assurer la sensibilisation des élèves aux risques divers.
- Développer les projets d'éducation à la citoyenneté par la sécurité routière.
- Participer aux évaluations d'école.

Actions en direction du second degré :

- Favoriser les liaisons avec le second degré dans le cadre notamment des conseils écoles-collèges et des formations inter degré en lien avec les IA-IPR EPS.
- Participer aux travaux de réflexion et à l'animation de stages avec les groupes académiques de formation inter degré.

Actions en direction de partenaires :

- Assurer les relations avec les partenaires institutionnels, mairies et communautés de communes, Département..., et les comités sportifs,
- Travailler en collaboration avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS).

Compétences attendues :

Pour ce faire, les candidats devront avoir une connaissance approfondie des programmes de 2015 et de tous les publics jusqu'au cycle 3.

- Qualifications et compétences dans la discipline d'enseignement EPS.
- Compétences en formation d'adultes.
- Connaissance du monde sportif, du sport scolaire et de l'organisation territoriale.
- Capacités à conduire des partenariats sportifs et/ou culturels.
- Capacités d'initiative, montage de projets, gestion de dossiers techniques.
- Outils informatiques maîtrisés.

Profil :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur (CAFIPEMF) option EPS appréciée ou enseignant(e) s'engageant à passer le CAFIPEMF.
- Disponibilité, souplesse dans les horaires.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 14 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE MISSION DEPARTEMENTALE A PREDOMINANCE ÉDUCATION MUSICALE

Le(la) conseiller(ère) pédagogique est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et des axes définis par les IEN de circonscription.

Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge du dossier Art et Culture.

Missions :

Pour le département :

- Assurer une fonction de conseil et d'information et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles.
- S'investir dans des groupes de travail action culturelle et histoire des arts.
- Conduire des actions de formation continue.
- Participer à la préparation des examens et concours.
- Participer aux évaluations d'école.

Pour les circonscriptions :

- Apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription des secteurs dans lesquels ils exercent.
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi.
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels.
- Étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels.
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

Compétences :

La fonction du (de la) conseiller(ère) pédagogique nécessite loyauté institutionnelle, disponibilité, sens du contact et des responsabilités.

Le(la) conseiller(ère) "Éducation Musicale" doit avoir de solides connaissances dans les enseignements des pratiques vocales, pratiques d'écoute et histoire des arts.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré.
- Titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). L'option musique sera appréciée ou s'engager à passer le CAFIPEMF.

FICHE DE POSTE n° 15 – PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE MISSION DEPARTEMENTALE EN ARTS PLASTIQUES

Le-la conseiller(ère) pédagogique à mission départementale est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental. Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge du dossier Arts et Culture.

Le poste est basé à Mâcon, à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saône-et-Loire.

Missions :

Favoriser l'enseignement des arts plastiques et de l'histoire des arts :

- Impulser des actions et initier des projets proposés à tous les professeurs des écoles du département, en collaboration avec des partenaires institutionnels (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne DRAC, Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle DRAEAC, Canopé...), des structures culturelles du département (musées, écoles d'arts, lieux d'expositions...)
- Accompagner les équipes de circonscriptions dans la conception et la mise en œuvre de projets à l'échelle d'une circonscription, d'un territoire ciblé
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil d'équipes pédagogiques ou d'enseignants souhaitant développer des actions en lien avec leur projet d'école (construction de projets pédagogiques avec des intervenants plasticiens, de projets innovants notamment dans le dispositif « Notre Ecole, faisons-la ensemble » ...)
- Concevoir et animer des actions de formation continue en ciblant les objectifs et en ajustant durées et modalités pour être en adéquation avec le cadre du plan de formation départemental
- Participer à la formation initiale
- Alimenter le site départemental dans les rubriques « arts plastiques » et « histoire des arts » en élaborant des ressources, outils : documents facilitant la mise en œuvre de démarches d'enseignement en appui sur des références artistiques sélectionnées, en lien avec d'autres domaines (musique, sciences, productions d'écrits, lexique...) et intégrant des usages du numérique

Contribuer au déploiement des dispositifs « Maternelle / Ecole et Cinéma » :

- Assurer la mission de coordination départementale avec le coordonnateur des exploitants de salles, en partenariat avec des partenaires (DRAC, association « l'archipel des lucioles »), en collaboration avec la chargée de mission du second degré coordonnatrice de « Collège au cinéma »
- Animer le groupe départemental des référents de circonscription pour établir les programmations annuelles, créer des ressources et modules de formation permettant une réelle éducation à l'image

Contribuer, en tant que collaborateur-trice de l'IEN mission arts et culture, au pilotage départemental pour le développement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) :

- Participer, en concertation avec les équipes de circonscriptions, à l'implantation et au développement de dispositifs portés par la DRAC et des collectivités : résidences territoriales culturelles, actions au sein de CLEA (contrats locaux d'éducation artistique)
- Promouvoir et faciliter l'usage de la plateforme ADAGE auprès des enseignants. Développer des actions et outils de suivi du recensement.
- Aider des enseignants à constituer des dossiers lors de la campagne annuelle d'appels à projets EAC
- Animer, sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission arts et culture et en étroite collaboration avec le-la conseiller(ère) en éducation musicale, le groupe départemental : informer/former les référents de circonscription membres du groupe, être force de proposition pour identifier les objets de travail du groupe
- Gérer des enquêtes afférentes au dossier

Missions généralistes :

- Accompagner des enseignants contractuels ou débutants au sein d'équipes tutorales
- Participer à des préparations d'examens et concours, à des jurys
- Accompagner des enseignants qui se préparent à des examens professionnels
- Participer à des évaluations d'écoles

Compétences :

- Le(la) conseiller(ère) "Arts Plastiques" doit :
 - avoir de solides connaissances concernant l'enseignement des arts plastiques et l'histoire des arts.
 - avoir des qualités relationnelles, savoir travailler en équipe, animer des temps de travail avec différents partenaires, internes ou externes à l'Education Nationale
 - maîtriser l'usage d'outils numériques (tableurs, traitement de textes, outils de création de contenu) et avoir des bases pour utiliser Wordpress
- La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré, titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). L'option « arts plastiques » sera appréciée ou enseignant(e) s'engageant à passer le CAFIPEMF.
- Les déplacements sur l'ensemble du département font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 16 PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE MISSION DEPARTEMENTALE PARCOURS EDUCATIF DE SANTE, EVAR ET SCIENCES

Définition du poste :

Le(la) conseiller(ère) pédagogique parcours éducatif de santé, EVAR et sciences est un(e) formateur(trice) qui exerce ses activités sous l'autorité de l'IEN-adjoint à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré dont il(elle) est le(la) collaborateur(trice) (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015). Le poste est implanté administrativement à la DSDEN.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes définis par les IEN de circonscription.

Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge des dossiers parcours éducatif de santé, EVAR et sciences.

Missions :

Pour le département :

- Favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître.
- Créer des ressources matérielles, des modules pédagogiques permettant aux enseignants de mettre en œuvre les sujets d'étude des programmes en sciences pour tous les cycles, de développer des modules interdisciplinaires avec, en particulier, des liens avec les mathématiques.
- Initier et coordonner des actions et projets avec les partenaires départementaux : CANOPE, INSPE, Département.
- Chercher à développer la mise en œuvre du dispositif « partenaires scientifiques pour la classe » dans le département.
- Déployer, pour chaque année scolaire, un des projets nationaux de la Fondation « Main à la pâte » en le déclinant autour d'un axe (« sciences et langage » / « sciences et familles » / « sciences et handicap »).
- Participer aux travaux des groupes départementaux en lien avec ses missions.
- Conduire des actions de formation continue.
- Participer à la préparation des examens et concours et aux jurys.
- Participer aux évaluations des écoles.
- Participer aux commissions et groupes de travail académiques.

Pour les circonscriptions :

- S'investir dans le travail de formation pédagogique.
- Accompagner des enseignants dans les classes et hors classe, dans une perspective de formation personnalisée
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets.
- Étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.
- Accompagner les enseignant(e)s nouvellement nommé(e)s.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements.
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école.
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets scientifiques.
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil.
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

Pour la gestion du centre pilote La main à la pâte de Saône-et-Loire :

- Assurer la liaison du centre pilote avec la Fondation Main à la Pâte (dont participation aux rencontres nationales et aux journées d'étude).
- Assurer la gestion financière et matérielle du centre de ressources (gestion des prêts, acquisition et entretien du matériel), la gestion financière du centre pilote.

Compétences :

- Le(la) conseiller(ère) doit :
 - avoir de solides connaissances concernant la didactique des sciences et technologies.
 - avoir des qualités relationnelles affirmées.
 - avoir des capacités d'organisation et d'initiative.
 - faire preuve de motivation et de disponibilité
 - maîtriser les outils bureautiques (tableurs, traitement de texte, messagerie) et avoir quelques bases dans l'utilisation de WordPress.
- La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être enseignant(e) du 1^{er} degré, titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF). La spécialisation « sciences » sera appréciée ou doit s'engager à passer le CAFIPEMF.

- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.
- Celui-ci demande disponibilité et souplesse dans les horaires.

FICHE DE POSTE n° 17 - PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE MISSION DEPARTEMENTALE A PREDOMINANCE LANGUES VIVANTES (CPDLV)

Le(la) conseiller(ère) pédagogique à prédominance langues vivantes est placé(e) sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN. Il(elle) est appelé(e) à se déplacer dans tout le département ainsi qu'à participer à des réunions ou groupes de travail hors département. Il(elle) travaille en lien avec l'IEN en charge de cette mission. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Le(la) conseiller(ère) pédagogique a pour fonction :

- D'animer l'équipe départementale pour cette discipline, en l'articulant aux autres enseignements de l'école primaire.
- De participer à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en la matière en liaison avec les partenaires de l'école.
- De contribuer à la formation des enseignants et des différents intervenants participant à l'action éducative. Pour ce faire, les candidats devront avoir une connaissance fine des programmes en vigueur.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative). Les déplacements au sein du département sont une contrainte liée au poste.

Missions :

Actions à visée départementale :

- Assurer les tâches liées à l'animation du dossier langues vivantes, sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN.
- Aider les équipes de circonscription à la mise en place et à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes.
- Participer au plan de formation continue et assurer les actions de formation et d'animations pédagogiques afférentes au dossier.
- Constituer et diffuser dans les écoles un fonds documentaire pédagogique accessible aux enseignants de l'école, notamment sur le site départemental.
- Assurer les partenariats interministériels, avec les collectivités territoriales, avec l'Institut supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et CANOPE.
- Accompagner les éventuels assistants : contacts, accueil, aide à l'installation, démarches administratives, aide pédagogique.
- Gérer les enquêtes (départementales, académiques, nationales) afférentes au dossier.
- Assurer les liaisons avec les collèges.
- Assurer les tâches liées à l'animation du dossier Enseignements Internationaux de Langues Etrangères (EILE) sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN.
- Concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement pédagogique des enseignants assurant les Enseignements Internationaux de Langues Etrangères (EILE).
- Accompagner et former les enseignants d'UPE2A.
- Participer à l'évaluation des écoles.

Compétences :

- Capacités d'adaptation.
- Une bonne connaissance de son domaine d'intervention.
- Une expérience dans le domaine de la formation d'adultes.
- Le sens de la communication.
- Le sens du travail en équipe.
- Le sens du partenariat.
- Des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse.
- Une bonne maîtrise des outils numériques.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du 1^{er} degré titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ou doit s'engager à passer le CAFIPEMF. L'option langues vivantes sera appréciée.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 18 – PAP

CONSEILLER(ERE) PEDAGOGIQUE MISSION DEPARTEMENTALE « SAVOIRS FONDAMENTAUX – FRANÇAIS ET MATHEMATIQUES »

Le(la) conseiller(ère) pédagogique à prédominance apprentissages fondamentaux est placé(e) sous l'autorité de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1er degré. Il(elle) est appelé(e) à se déplacer dans tout le département ainsi qu'à participer à des réunions ou groupes de travail hors département. Il(elle) travaille en lien avec les IEN en charge des missions « français », « mathématiques », « GS, CP et CE1 à effectifs réduits ». Son action s'inscrit dans le cadre des politiques nationale, académique et départementale.

Le poste est basé à Mâcon, à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saône-et-Loire.

Missions :

- Développer à l'échelle du département, la dynamique de réseau pédagogique autour des nouveaux programmes.
- Participer de manière régulière à diverses commissions et groupes de travail ainsi qu'aux groupes d'appui départementaux français et mathématiques.
- Participer à des actions de formation initiale et aux formations de formateurs.
- Concevoir, animer et évaluer des parcours en formation initiale et continue.
- Construire des outils pédagogiques, développer et promouvoir des ressources pour les enseignants et pour les élèves, en collaboration avec le (la) CPD Maternelle pour le cycle 1. Les diffuser via les sites internet départementaux des fondamentaux (cycle 2 et cycle 3).
- Apporter une aide technique et pédagogique dans le suivi et la mise en œuvre des politiques nationales : analyses des évaluations nationales, appropriation des nouveaux programmes, dispositifs et mesures particulières, traitements d'enquêtes, recueils de données, ...
- Collaborer à l'animation du réseau de formateurs dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Français et du Plan Mathématiques et des objectifs définis par ces plans.
- Participer aux évaluations des écoles.

Compétences :

- Maîtriser des connaissances pédagogiques et didactiques de l'enseignement des fondamentaux : les textes institutionnels, des résultats de recherches.
- Exercer une veille pédagogique en vue de sélectionner des ressources, outils à diffuser. Se former (lectures, participation à des séminaires académiques et nationaux, formations à l'IFE...).
- Maîtriser les technologies de l'information et de la communication : création et/ou alimentation de parcours M@gistère, de sites – utilisation d'outils numériques.
- Etre capable de travailler en équipe, d'animer des groupes de travail, de fédérer des actions collectives, de s'adapter à différents interlocuteurs.
- Faire preuve de loyauté et de neutralité, de capacité à représenter l'institution.

Profil :

- L'enseignant(e) du 1er degré doit être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ou doit s'engager à passer le CAFIPEMF.
- Une expérience d'enseignement dans les différents cycles de l'école primaire, en éducation prioritaire, enseignement spécialisé, sera appréciée.
- Mobilité et disponibilité souhaitées.

FICHE DE POSTE n° 19 - PAP

CONSEILLER(ERE) DE PRÉVENTION DÉPARTEMENTALE DE SAÔNE ET LOIRE

Positionnement du poste dans l'organisation.

Le poste de conseiller de prévention départementale de Saône-et-Loire est placé sous l'autorité du directeur académique, IA-DASEN, président du FSSSCT-D. Il rattaché par ailleurs au secrétaire général de la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

Descriptif du poste :

- Contribuer à la mise en œuvre de la réglementation santé et sécurité, et à sa bonne application, par les personnels du département, y compris par le développement d'un plan de formation et d'accompagnement des équipes de terrain ;
- Prévenir les risques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le Directeur Académique ;
- Animer le réseau des assistants de prévention des 1^{er} et 2nd degrés ;
- Participer au fonctionnement de la FSSSCT départementale : préparer, avec la secrétaire générale, les réunions du FSSSCT-D, assister aux séances, et en rédiger le procès-verbal ;
- Poursuivre la démarche d'évaluation des risques professionnels à travers le document unique (DUERP) ;
- Concourir à l'élaboration de la politique de prévention (plan et programme annuel de prévention) ;
- Évaluer les besoins en formation en matière d'hygiène et de sécurité sur le département, en lien avec le conseiller de prévention académique ;
- Assurer la veille technique et réglementaire en matière de santé et sécurité
- Contribuer au développement d'outils, notamment informatisés, faciliter l'élaboration et le suivi des documents existants, en matière de santé et sécurité.

Compétences

- Savoir anticiper, organiser et planifier son action ;
- Etre réactif en cas de situation de crise ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Disposer de compétences rédactionnelles, de sens de l'analyse et de synthèse ;
- Savoir établir des partenariats en interne à l'Éducation nationale, et en externe avec les autres services de l'État et les collectivités locales ;
- Etre disponible : déplacements sur l'ensemble du département avec son véhicule personnel pour des réunions et formations en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Maîtriser les outils informatiques bureautiques.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être enseignant(e) du 1^{er} degré titulaire.

FICHE DE POSTE n° 20 – PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DE POLE D'APPUI A LA SCOLARITE (PAS)

Contexte d'exercice

Le pôle d'appui à la scolarité (PAS) est un nouveau service offert à la communauté éducative, permettant souplesse et réactivité au bénéfice des élèves, des familles et des enseignants.

Il est constitué d'un regroupement d'établissements scolaires publics et privés sous contrat du premier et second degré. Il dispose d'une équipe permanente constituée d'un coordonnateur de PAS totalement déchargé d'enseignement, de personnels médico-sociaux et d'un ou plusieurs coordonnateurs PIAL gestionnaires des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), en fonction de l'implantation géographique du PAS :

Le PAS a pour mission première de répondre aux besoins particuliers des élèves, au service de leur réussite scolaire. Lorsqu'une famille ou un enseignant constate qu'un enfant présente des besoins particuliers, elle/il s'adresse au PAS. Ce dernier est alors chargé d'expertiser le besoin, de déterminer et de mettre en place les réponses immédiates pour ces élèves en mobilisant ses propres ressources.

Le PAS peut ainsi proposer :

- des aménagements et des adaptations pédagogiques ;
- du matériel adapté aux besoins de l'élève ;
- l'appui ponctuel de professionnels de l'éducation nationale (psychologues scolaires, infirmières et assistantes sociales de l'éducation nationale, personnes ressources TND et TSA, conseillers pédagogiques, enseignants spécialisés, enseignants à mission EBEP des EPLE ou de la circonscription, ERUN, ERSEH, AESH référents...) ou de professionnels du secteur médico-social (EMAS, partenaires médico-sociaux en charge de l'enfant...) ou du secteur sanitaire (CHU, hôpitaux de jour, CATT...).

Le PAS, par sa connaissance fine des acteurs et des dispositifs présents sur son territoire, contribue à renforcer le travail partenarial et la mise en réseaux des professionnels, au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

La recherche de la meilleure complémentarité entre l'accompagnement humain pour les élèves en situation de handicap notifié par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et les aménagements pédagogiques mis en place dans l'école ou l'établissement est également au cœur de l'expertise afin de poursuivre les objectifs fixés dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

Missions

Le coordonnateur du PAS a pour missions principales :

- l'accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- l'expertise du besoin, en lien avec l'équipe permanente du PAS et les professionnels de son secteur ;
- la formulation de réponses aux besoins exprimés proposées au pilote du PAS ;
- le lien avec les écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande ;
- la mise en réseau des professionnels de son secteur susceptibles d'apporter une réponse besoins des élèves.

Régulièrement, et selon des modalités arrêtées localement, le coordonnateur rend compte de son activité aux pilotes du PAS. Il tient un tableau de bord des sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées.

Il rédige chaque année un rapport d'activités remis aux pilotes du PAS et à l'IEN-SEI chargé de l'animation du réseau des coordonnateurs de PAS par délégation de l'IA-DASEN et en lien avec le SEI (service de l'école inclusive). Il détaille dans ce rapport l'ensemble de ses activités et celles du PAS qu'il coordonne.

Certifications souhaitées

- CAPPEI souhaité (premier degré)
- ou CAFIPEMF avec une expérience de scolarisation d'EBEP et d'ESH ;
- ou CRPE avec mission de directeur d'école dans une école avec des dispositifs ASH ou ayant fait fonction de DACS en collège ;

Expérience

Amené à conseiller les familles, les professionnels de l'éducation et les partenaires, le profil recherché est prioritairement celui d'un enseignant doté d'une spécialisation de type CAPPEI.

Par extension, le profil pourra correspondre à ceux qui figurent ci-dessus. Une attention particulière sera apportée sur les capacités du coordonnateur à aménager et adapter les enseignements du premier et du second degré.

Temps de travail

Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves », soit 1607 heures annuelles.

Eléments de rémunération

Le coordonnateur PAS bénéficie d'une indemnité particulière (IFTS) de 4400 € brut annuelle et d'une indemnité de fonctions particulières pour les enseignants titulaires du CAPPEI ou du CAPA-SH (886.80 € brut par an)

Connaissances et compétences requises

- connaître l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- connaître les différents parcours possibles de scolarisation des élèves ;
- faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés ;
- communiquer avec aisance avec plusieurs interlocuteurs (Éducation nationale, associations relevant du secteur médico-social, MDPH, autres partenaires...) ;
- maîtriser les outils informatiques (traitement de texte et tableur, présentation de diaporamas ou de vidéos...) ;
- aptitude à travailler en équipe et excellentes capacités relationnelles, patience et diplomatie ;
- compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers) ;
- aptitude à suivre des dossiers avec rigueur et précision, à les réactualiser régulièrement ;
- disponibilité ;
- mobilité sur le territoire du PAS.

FICHE DE POSTE n° 21 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DEPARTEMENTAL(E) DE POLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE (PIAL)

Le poste de coordonnateur(trice) départemental(e) PIAL est implanté administrativement à la DSDEN.

Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Le poste de coordonnateur départemental PIAL bénéficie d'un statut d'enseignant référent.

Missions de coordonnateur départemental PIAL

- Etre l'interlocuteur et le partenaire des acteurs des PIAL (pilotes, co-pilotes, coordonnateurs PIAL, ERSH)
- Venir en appui aux acteurs des PIAL lors de situations de *crise en lien avec le ou la correspondante de la cellule d'écoute*
- Participer à l'évaluation des besoins en accompagnement et l'adéquation des moyens implantés dans les PIAL (conception d'outils, consultation des avis...) en lien avec le coordonnateur (trice) pédagogique du service de l'école inclusive.
 - Développement et mise à jour du tableau SEI → entrer les nouvelles notifications ainsi que les renouvellement et arrêts des accompagnements, mouvements des élèves
 - Développement, mise à jour et maintenance des 36 tableaux interface SEI PIAL en ligne
 - Collecte et organisation des données afin de faciliter le pilotage départemental des PIAL
 - Collecte et organisation des données pour le SIG-AESH (localisation des AESH dans les écoles et établissements)
 - Collecte et organisation des données afin de répondre aux enquêtes académiques
- Suivi des moyens en AESH en lien avec la DOS, le SIG-AESH et le lycée mutualisateur Niepce Balleure.
 - Développement et mise à jour des tableaux de suivi des moyens → nouveaux recrutements d'AESH, départs d'AESH (retraite, démission, licenciement), absences longues (congés maternités, parentaux, grave maladie, ASA, mise en disponibilité)
 - Point hebdomadaire du suivi des moyens avec le SIG-AESH
 - Suivi des absences longues en lien avec le SIG-AESH et Niepce
- Participer aux recrutements des AESH en lien avec le SIG-AESH (campagne de pré-recrutement et sélection des dossiers).
- Participer à l'animation du réseau des PIAL du département.
- Participer à la mise en place de la formation des AESH.
- Contribuer à développer une réelle culture de l'inclusion au sein des PIAL.
- Participer à la gestion de la cellule d'écoute.

Compétences et qualités requises :

- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés) et du champ de l'enseignement spécialisé.
- Disposer d'une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- Respecter le devoir de réserve, la discrétion et la confidentialité nécessaires à l'exercice de la fonction.
- Être capable de représenter l'institution en situation de réunion.
- Avoir d'excellentes compétences relationnelles (accueil, écoute, dialogue, empathie).
- Savoir travailler en équipe et en partenariat.
- Faire preuve de grandes capacités organisationnelles et administratives.
- Disposer de compétences rédactionnelles et d'animation de réunions.
- Avoir un esprit d'initiative et d'analyse.
- Avoir des compétences d'organisation de formation.
- Posséder une bonne maîtrise des outils bureautiques et de l'usage du numérique.
- Faire preuve de disponibilité et d'engagement

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré titulaire
- La détention du CAPA-SH, CAPSAIS ou CAPPEI est requise ou nécessité de s'engager à passer le CAPPEI (affectation à titre définitif pour les détenteurs du titre).
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

FICHE DE POSTE n° 22 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DE RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE

Définition du poste :

L'enseignant(e) recruté(e) est affecté(e) dans une école ou collège situé en réseau d'éducation prioritaire (REP). Il(elle) a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Il(elle) exerce les missions de coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire sur un mi-temps. Il(elle) reçoit une lettre de mission spécifique et rédige en fin de chaque année scolaire un rapport d'activité.

Il(elle) doit connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. Dans le cadre de ses missions, le(la) coordonnateur(trice) décline au quotidien les priorités définies pour le réseau sous l'autorité de l'IEN de circonscription et du principal de collège. Cela implique une concertation et une coopération régulières avec l'équipe de pilotage du réseau, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires et les principaux acteurs du réseau. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'éducation prioritaire.

Il(elle) participe aux réunions organisées par l'IEN en charge de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville au niveau départemental.

Missions :

Sa mission recouvre les activités suivantes, au sein de son réseau et dans les deux degrés :

- Contribuer à la rédaction, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet de réseau concourant à l'amélioration de la réussite des élèves.
- Participer à la rédaction des différents projets d'école et d'établissement afin de garantir la cohérence avec le projet de réseau.
- Participer au suivi du projet de réseau en tenant à jour le tableau de bord du réseau.
- Assurer la liaison entre le 1^{er} et le 2nd degré au sein du réseau pour donner du sens à la continuité pédagogique en vue d'améliorer la réussite des élèves.
- Participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif).
- Assurer l'animation interne du réseau en favorisant la bonne information des acteurs.

Connaissances et compétences attendues :

- Connaissance du premier et du second degré.
- Connaissance des textes organisant le fonctionnement de l'éducation prioritaire.
- Connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la maternelle au collège.
- Connaissance des dispositifs partenariaux.
- Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves.
- Capacités rédactionnelles (courriers, bilans, notes de synthèse).
- Capacités relationnelles (coordonner, travailler en équipe).
- Capacité d'initiative et d'autonomie (être force de proposition).
- Compétences informatiques (suite bureautique et outils numériques usuels).

Profil :

- Avoir une expérience suffisante d'enseignement et connaître les problématiques liées au contexte.
- Posséder de solides compétences d'organisation.
- Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs.
- Avoir des qualités relationnelles affirmées.
- Connaître les textes en vigueur.
- Posséder des capacités d'initiative, de mise en œuvre des directives et de représentation.
- Posséder des compétences rédactionnelles et de synthèse (rédaction de comptes-rendus, de bilans ou de projets).

FICHE DE POSTE n° 23 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DE RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE ET REFERENT POLITIQUE DE LA VILLE

Définition du poste :

L'enseignant(e) recruté(e) est affecté(e) dans une école ou collège situé en réseau d'éducation prioritaire (REP). Il(elle) a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement. Il(elle) exerce les missions de coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire et de référent(e) politique de la ville sur un temps plein. Il(elle) reçoit deux lettres de missions spécifiques et rédige en fin de chaque année scolaire un rapport d'activité.

En tant que coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire, il(elle) doit connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. Dans le cadre de ses missions, le(la) coordonnateur(trice) décline au quotidien les priorités définies pour le réseau sous l'autorité de l'IEN de circonscription et du principal de collège. Cela implique une concertation et une coopération régulières avec l'équipe de pilotage du réseau, les directeurs des écoles maternelles et élémentaires et les principaux acteurs du réseau. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des priorités de l'éducation prioritaire.

En tant que référent(e) politique de la ville, il(elle) doit connaître le fonctionnement d'un programme de réussite éducative (PRE), impulser et coordonner des actions en lien avec le contrat de ville notamment, représenter l'IEN de circonscription lors des réunions associant les différents partenaires de l'école.

Il(elle) participe aux réunions organisées par l'IEN en charge de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville au niveau départemental.

Missions du (de la) coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire :

Sa mission recouvre les activités suivantes, au sein de son réseau et dans les deux degrés :

- Contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre du projet de réseau.
- Participer à la rédaction des différents projets d'école et d'établissement afin de garantir la cohérence avec le projet de réseau.
- Participer au suivi du projet de réseau en tenant à jour le tableau de bord du réseau.
- Assurer la liaison entre le 1^{er} et le 2nd degrés au sein du réseau pour donner du sens à la continuité pédagogique en vue d'améliorer la réussite des élèves.
- Participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif).
- Assurer l'animation interne du réseau en favorisant la bonne information des acteurs.

Missions référent(e) politique de la ville :

- Impulser et coordonner des actions pédagogiques en lien notamment avec : le volet cohésion sociale du contrat de ville, le *projet éducatif territorial* (PEDT).
- Participer à la coordination des différents dispositifs d'accompagnement à la scolarité.
- Accompagner et orienter les équipes enseignantes (informations, formation...).
- Représenter l'institution dans les rencontres avec les partenaires de l'école.
- Mettre en place une veille sur les informations locales et nationales liées à la politique de la ville.
- Assurer le suivi des enfants et des jeunes accompagnés par le Programme de Réussite Educative (PRE).
- Participer à l'étude des dossiers déposés dans le cadre des appels à projets du Contrat de Ville.

Connaissances et compétences attendues :

- Connaissance du premier et du second degré ;
- Connaissance des textes organisant le fonctionnement de l'éducation prioritaire.
- Connaissance des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la maternelle au collège.
- Connaissance des dispositifs partenariaux.
- Connaissance des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves.
- Capacités rédactionnelles (courriers, bilans, notes de synthèse).
- Capacités relationnelles (coordonner, travailler en équipe).
- Capacité d'initiative et d'autonomie (être force de proposition).
- Compétences informatiques (suite bureautique et outils numériques usuels).
- Connaissance des politiques interministérielles en lien avec l'école.

Profil :

- Avoir une expérience suffisante d'enseignement et connaître les problématiques liées au contexte.
- Posséder de solides compétences d'organisation.
- Savoir travailler en équipe et avec des partenaires extérieurs.
- Avoir des qualités relationnelles affirmées.
- Connaître les textes en vigueur.
- Posséder des capacités d'initiative, de mise en œuvre des directives et de représentation.
- Posséder des compétences rédactionnelles et de synthèse (rédaction de comptes-rendus, de bilans ou de projets).

FICHE DE POSTE n° 24 – PAP

COORDONNATEUR(TRICE) DE POLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISE (PIAL) DE SECTEUR

Le poste de coordonnateur PIAL de secteur est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale ASH en charge du PIAL.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Missions de coordonnateur PIAL de secteur (4 PIAL)

- Identifier et évaluer finement les besoins des élèves ayant une notification d'accompagnement humain, en lien avec les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap et chacun des établissements du PIAL.
- Affecter les AESH exerçant au sein du PIAL en fonction des besoins identifiés des élèves ayant une notification d'accompagnement humain.
- Gérer les absences des AESH : redéploiement des AESH et communication avec les employeurs des AESH.
- Etre l'interlocuteur de proximité des AESH au regard des problématiques rencontrées.
- Etre l'interlocuteur et le partenaire des acteurs des PIAL (pilotes, co-pilotes, ERSH, AESH référents, directeurs d'école et chefs d'établissement).
- Etre l'interlocuteur et le partenaire du Service de l'École Inclusive (SEI) à la DSDEN.
- Organiser, en lien avec les pilotes, les échanges entre les membres de la communauté éducative.
- Etre force de propositions auprès du service départemental de formation des AESH.
- Organiser le pré-recrutement des AESH en lien avec le SEI.
- Collecter et organiser les données nécessaires à la gestion du PIAL via un logiciel du SEI.

Compétences et qualités requises :

- Disposer d'une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés) et du champ de l'enseignement spécialisé.
- Disposer d'une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées.
- Respecter le devoir de réserve, la discrétion et la confidentialité nécessaires à l'exercice de la fonction.
- Être capable de représenter l'institution en situation de réunion.
- Avoir d'excellentes compétences relationnelles (accueil, écoute, dialogue, empathie).
- Savoir travailler en équipe et en partenariat.
- Faire preuve de grandes capacités organisationnelles et administratives.
- Disposer de compétences rédactionnelles et d'animation de réunions.
- Avoir un esprit d'initiative et d'analyse.
- Avoir des compétences d'organisation de formation.
- Posséder une bonne maîtrise des outils bureautiques et de l'usage du numérique.
- Faire preuve de disponibilité et d'engagement

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Enseignant(e) du 1^{er} degré titulaire
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

FICHE DE POSTE n° 25 - PAP

COORDONNATEUR(TRICE) PEDAGOGIQUE DU SERVICE DE L'ECOLE INCLUSIVE

Le(la) coordonnateur(trice) pédagogique du service de l'école inclusive (SEI) assure la coordination pédagogique du SEI du département, sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH. Il(elle) est en charge de la mise en place de la formation initiale et continue des AESH, et de la gestion de la cellule d'écoute. En lien avec la secrétaire générale de la DSDEN, il(elle) assure certains actes de gestion administrative, et notamment le suivi des enquêtes concernant les élèves en situation de handicap.

Le poste est basé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Mâcon.

C'est un poste à temps plein qui bénéficie d'un statut d'enseignant référent.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.

Des interventions peuvent avoir lieu sur le temps des vacances scolaires.

Le(la) coordonnateur(trice) peut être amené(e) à se déplacer sur tout le département pour organiser des réunions, gérer des situations difficiles, participer à une formation.

Missions :

- Gérer une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap (téléphone et courriels), répondre aux courriers (familles ou autres interventions), en lien avec la division des élèves (DE),
- Instruire les situations de mise en demeure, et rédiger une proposition de réponse,
- Concevoir et mettre en œuvre le plan de formation initiale annuel des AESH,
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de formation continue pour les AESH en poste,
- Mettre en place une évaluation qualitative de la formation,
- Suivre les parcours de formation de chacun des AESH,
- Établir des outils, fiches pédagogiques, supports pour l'accompagnement scolaire (guide pédagogique),
- Assurer le traitement et l'exploitation des enquêtes, en lien avec l'IEN ASH et la secrétaire générale de la DSDEN.

Connaissances et compétences :

- Avoir de solides connaissances des différents types de handicap et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier et du second degré.
- Connaître le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et ses articulations avec l'Education Nationale, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Avoir de bonnes capacités d'écoute, d'échange et de coordination.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Avoir une bonne maîtrise des outils numériques (traitement de texte, gestion de données, messagerie, publipostage).

Profil :

- La détention du CAPA-SH, CAPSAIS ou CAPPEI est requise pour une affectation à titre définitif.
- La préparation des formations, des réunions, la présence dans les différentes instances, les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps.
- Permis B exigé.
- Les déplacements font partie des contraintes de ce poste.

FICHE DE POSTE n° 26 - PAP

CORRESPONDANT(E) DE SCOLARISATION AUPRES DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Le poste est placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), où il est implanté et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

La fonction nécessite des relations de travail régulières avec l'Éducation nationale.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculés sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

Missions :

Le(la) correspondant(e) de scolarisation de la MDPH :

- Contribuer à l'instruction et à l'évaluation des demandes de compensation du handicap, en lien avec le responsable du secteur enfants.
- Participer à l'organisation de l'information en direction du public identifié pour le secteur : parents, enseignants, responsables d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux.
- Apporter un appui méthodologique aux instructeurs pour leur mission d'instruction des dossiers de demandes de compensation du handicap, notamment en matière de dispositifs d'inclusion scolaire.
- Assurer un soutien renforcé à l'instruction des dossiers complexes.
- Participer à l'évaluation des situations de handicap examinées en équipes pluridisciplinaires, les animer, contribuer à l'élaboration des propositions des plans de compensation et animer des réunions d'équipes pluridisciplinaires.
- Participer aux réunions des instances internes à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), réunions de service, équipes pluridisciplinaires,
- Représenter la MDPH auprès de diverses institutions (particulièrement Education nationale).
- Gérer les recours et rédiger des courriers, notes et rapports en lien avec le secteur enfants de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En tant que référent(e) de son domaine au sein de la MDPH, le(la) correspondant(e) de scolarisation :

- Est personne-ressource pour l'équipe d'encadrement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Contrôle les notifications
- Participe et/ou organise les relations partenariales liées à cette mission.
- Participe aux réunions nationales des correspondants de scolarisation organisées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
- Collabore, dans le cadre des relations partenariales avec le Département, à la mise en œuvre des schémas départementaux concernant les élèves en situation de handicap.

Connaissances et compétences :

- Solides connaissances du système éducatif (1^{er} et 2nd degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Expérience en tant qu'enseignant(e) spécialisé(e) et connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
- Connaissance du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que des différents parcours de scolarisation des élèves handicapés.
- Qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Aptitudes et intérêt pour le travail en équipe et en partenariat.
- Capacité d'encadrement.
- Capacités rédactionnelles affirmées.
- Capacités relationnelles.
- Bonne maîtrise des outils bureautiques.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- Permis B exigé.

FICHE DE POSTE n° 27 - PAP

REFERENT(E) DEPARTEMENTAL(E) DIRECTEUR OU DIRECTRICE D'ECOLE

Le poste de référent départemental est implanté administrativement à la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de Saône et Loire.

Le(la) référent(e) est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe à l'IA-DASEN en charge du 1^{er} degré dont il(elle) est un collaborateur(trice) direct(e).

Il (elle) participe à l'accompagnement des directrices et des directeurs du département dans l'exercice de leurs missions (vie de l'école, relations avec les parents d'élève, partenariat avec les communes, formation continue, etc.).

Missions :

- Assurer le lien avec les directeurs d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions et l'Adjointe à la Directrice académique des services de l'Education nationale en charge du premier degré, en recueillant toutes les informations pouvant être utiles au fonctionnement des écoles.
- Apporter, en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale en charge des circonscriptions du premier degré, son appui aux écoles dans les domaines recouvrant plus particulièrement le bien-être au travail, la relation aux familles, le partenariat avec les mairies, la lutte contre l'absentéisme, la gestion des comportements perturbants, la promotion des valeurs de la République, l'égalité fille-garçon...
 - ✓ en suivant ou en mettant en place des actions qui pourraient localement s'avérer nécessaires dans ces domaines, appelant parfois la construction de partenariats,
 - ✓ en suivant l'absentéisme et les actions visant à renforcer les compétences scolaires des élèves,
 - ✓ en accompagnant les écoles dans la gestion des publics scolaires difficiles en lien avec la commission départementale de lutte contre les violences scolaires,
 - ✓ en veillant au suivi des signalements d'incidents et à la prise en charge adaptée des élèves au comportement perturbant,
 - ✓ en recueillant les obstacles au dialogue fluide avec les collectivités territoriales en particulier la commune tutélaire.
- Assurer des missions transversales ou thématiques à la demande de Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, notamment contribuer à la formation des directeurs, aider à la mise en place d'actions à visés pédagogiques et/ou sociales (vacances apprenantes, petits déjeuners).
- Organiser, accompagner et participer à l'évaluation des écoles.

Connaissances et compétences attendues :

- Le (la) référent(e) doit être une directrice ou un directeur inscrit(e) sur la liste d'aptitude, expérimenté(e) disposant d'états de service reconnus pour leur excellence.
- Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité.
- Elle requiert également une loyauté sans faille, le sens de l'État et du service public.

Profil :

- Poste à temps plein.
- Bonne capacité de travail avec ses pairs, les équipes de formateurs.
- Le régime indemnitaire du poste est identique à celui perçu par le (la) directeur (trice) dans le poste occupé actuellement de directeur (trice).
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 28 – PAP

DIRECTEUR (TRICE) D'ECOLE AVEC DECHARGE TOTALE

Missions :

Les missions du (de la) directeur(trice) d'école sont définies par la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école et le décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école, qui définit les responsabilités inhérentes au pilotage pédagogique, au bon fonctionnement de l'école et aux relations avec les représentants légaux des élèves et les partenaires de l'école.

La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur disposant d'une décharge totale, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.

Compétences et les connaissances :

- l'organisation du système éducatif ;
- l'admission, l'accueil, la surveillance et le suivi de l'assiduité des élèves ;
- l'accessibilité de l'école pour les élèves à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers ;
- l'animation et la conduite du projet pédagogique de l'école ;
- la coordination de l'équipe pédagogique ;
- la conduite du conseil d'école et du conseil des maîtres qu'il préside ;
- la répartition des moyens d'enseignement et l'organisation des services des personnels ;
- l'élaboration et le suivi du règlement intérieur, premier vecteur d'une vie scolaire sereine et propice aux apprentissages ;
- en lien avec les autorités administratives compétentes, la prise de décision visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'école sur le temps scolaire ;
- le dialogue avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent, le cas échéant avec d'autres collectivités territoriales ;
- la relation avec les familles, les représentants légaux des élèves et les représentants élus des parents d'élèves, les associations et les autres services de l'Etat.

Profil :

L'enseignant(e) doit être inscrit(e) sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.
L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

Adresser un courrier de motivation à la DASEN, accompagné d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique.

FICHE DE POSTE n° 29 - PAP

DIRECTEUR(TRICE) D'ECOLE EN RESEAUX D'EDUCATION PRIORITAIRE

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le département de la Saône et Loire dispose de 7 réseaux en éducation prioritaire :

- Le REP Autun – Collège du Vallon
- Le REP Chalon Sur Saône – Collège Jacques Prévert
- Le REP Chalon Sur Saône – Collège Jean Vilar
- Le REP Digoin – Collège Roger Semet
- Le REP Mâcon – Collège Robert Schuman
- Le REP Montceau les Mines – Collège Jean Moulin
- Le REP Montcenis – Collège Les Epontots

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite des élèves en REP avec le reste du territoire.

Conditions préalables à la candidature

- Avoir eu un entretien relatif à la spécificité de ce poste avec l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription concernée.

Missions :

La gestion de ces écoles implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction dans les domaines administratif, pédagogique et relationnel.

Les missions du (de la) directeur(trice) d'école sont définies par la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école et le décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école.

Sous l'autorité de l'IEN de circonscription, le(la) directeur(trice) exerce ses responsabilités et ses compétences selon les objectifs inscrits dans le projet d'école et le projet de réseau.

Les objectifs sont d'améliorer le climat scolaire, de faciliter la réussite de chacun, de renforcer la stabilité des équipes et de favoriser l'égalité des chances.

Travailler en REP nécessite de s'inscrire dans une démarche d'innovation.

Compétences et qualités requises

Cette mission requiert un sens aigu du pilotage, de l'organisation et de l'animation du travail en équipe.

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont particulièrement requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence et de réussite, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.

Le(la) candidat(e) devra :

- Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire.
- Articuler sa mission en lien avec le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire.
- Posséder des solides aptitudes à la coordination du travail en équipe.
- Savoir impulser, coordonner, être force de proposition, élaborer des outils d'école.
- Savoir faire respecter le cadre pour un bon fonctionnement d'école (horaires, surveillance, cadre réglementaire).
- Valoriser l'école, ses actions, les réussites des élèves.
- Maîtriser les outils informatiques et numériques.
- Avoir des qualités d'expression lui permettant, en autres, d'expliquer clairement et simplement aux parents d'élèves et aux partenaires les actions engagées par l'équipe éducative.

Profil :

- L'enseignant(e) doit être inscrit(e) sur la liste d'aptitude des directeurs de deux classes et plus.
- Disposer d'une bonne connaissance de la fiche de poste « directeur(trice) d'école en REP », des textes fondateurs et institutionnels récents sur l'Education prioritaire.
- L'exercice à temps partiel est peu compatible avec la fonction.

FICHE DE POSTE n°30 - PAP

DIRECTEUR(TRICE) D'ECOLE ACCUEILLANT UN DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT BILINGUE EN IMMERSION

L'école bilingue a pour objet de renforcer les compétences en langue vivante étrangère (anglais) des élèves par la mise en place d'un enseignement bilingue à parité horaire du CP au CM2, voire dès le cycle 1.

Le (la) directeur(trice) d'école bilingue est pleinement acteur et porteur du projet. Il (elle) le promeut en avant en valorisant les atouts et participe à la réflexion pour en assurer le suivi, le développement et l'amélioration.

Missions :

Le (la) directeur(trice) d'école bilingue devra :

- Organiser les conditions de mise en œuvre du projet dans le respect de la réglementation ;
- Communiquer les objectifs, l'organisation de l'école et des enseignements auprès des familles et de la municipalité ;
- Communiquer régulièrement au sujet de l'évolution du projet ;
- Rassurer et convaincre les différents partenaires (familles, municipalité, enseignants...) ;
- Travailler en concertation avec l'ensemble des enseignants de l'école ;
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école / classe étrangère ;
- Participer aux formations et réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif d'école bilingue ;
- Impulser l'élaboration, le suivi du projet et veiller à la mise en place des actions prévues ;
- Travailler avec le collège et le lycée de secteur au parcours de l'élève.

Connaissances et compétences attendues :

- Connaitre le fonctionnement d'une école bilingue et les enjeux de l'enseignement bilingue ;
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires ;
- Coordonner le travail d'équipe (enseignants, assistant de langue, ...) ;
- Initier des projets ;
- Maîtriser les outils numériques dans le cadre des différentes missions de direction.

Il (elle) peut être sollicité(e) par l'IEN de sa circonscription pour participer à différentes instances ou commissions pour lesquelles ses compétences seraient sollicitées.

Profil :

- Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.
- Poste à temps plein ; l'exercice à temps partiel est peu compatible avec la mission.
- Bonne capacité de travail avec ses pairs, les équipes de formateurs, l'équipe de circonscription.
- Engagement fort dans le projet.
- Appétence pour l'ouverture à l'international.

FICHE DE POSTE n° 31 - PAP

ENSEIGNANT(E) A PROFIL SURNUMERAIRE DANS UNE ECOLE COORDINATION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA SCOLARISATION DES ELEVES DE LA MECS

Le poste d'enseignant-coordonnateur du dispositif est implanté administrativement à l'école Bouzereau-Macé de Charolles. Le dispositif contribue à la scolarisation des élèves de la MECS présentant des difficultés d'apprentissage ou des difficultés de comportement.

Son organisation est fondée sur une alternance modulée de scolarisation dans une classe de référence et de regroupements pédagogiques au sein du dispositif.

Missions :

Coordination du dispositif de soutien à la scolarisation des élèves de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)

- Concevoir un projet pour le dispositif permettant la mise en œuvre des projets individualisés des élèves.
- Construire une organisation pédagogique du dispositif en lien avec les besoins spécifiques des élèves accueillis
- Organiser le travail des élèves en fonction des besoins repérés, en lien avec le projet éducatif construit par l'équipe de la MECS.
- Initier des modalités de travail innovantes (accueil en classe, usages du numérique, ateliers, projets pluridisciplinaires, co-enseignement et co-intervention avec d'autres enseignant, etc) en cohérence avec l'élaboration de parcours personnalisés pour les élèves au regard de leurs capacités et de leurs besoins.
- Travailler en coopération avec les différents partenaires.

L'enseignement aux élèves :

- Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence.
- Organiser le parcours scolaire de chaque élève, formalisé dans un Projet Individualisé (PI), en fonction de ses besoins spécifiques.
- Envisager les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de ce PI, les transmettre aux professeurs des classes de référence.
- Elaborer avec les autres professeurs les modalités d'évaluation de chaque élève.

Le conseil à la communauté éducative :

- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative.
- Apporter son appui pour l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves ne relevant pas nécessairement du dispositif.
- Conseiller pour promouvoir la réussite des parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers, et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves accueillis.
- Disposer de bonnes capacités relationnelles, favorisant le travail en équipe et en partenariat.
- Disposer d'une bonne maîtrise des outils numériques.
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.

Profil :

- Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (**CAPPEI**) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé est fortement souhaité.

L'IEN de Charolles doit être joint pour de plus amples renseignements.

Une lettre de motivation sera adressée à l'Inspectrice d'académie, sous couvert de l'IEN de circonscription.

Les candidats seront ensuite convoqués devant une commission départementale de recrutement.

FICHE DE POSTE n° 32 - PAP

ENSEIGNANT(E) REFERENT(E) AUX USAGES DU NUMERIQUE - ERUN

L'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique, membre de l'équipe de circonscription, est un(e) enseignant(e) du premier degré possédant une expertise du numérique. Il(elle) exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription (IEN CCPD). Son action au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge du numérique éducatif assisté du conseiller ou de la conseillère pédagogique en charge du numérique éducatif. Il(elle) travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques.

L'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique assure ses missions dans le cadre de l'organisation académique, départementale et de circonscription.

Par ses compétences et ses missions, il(elle) contribue à renforcer, à l'école, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique.

Missions :

Les missions de l'enseignant(e) référent(e) pour les usages du numérique visent la généralisation de pratiques d'enseignement utilisant des ressources et des services numériques pour l'école. Elles s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'accompagnement des enseignants, des équipes d'écoles et de circonscription.
- La contribution à la formation des enseignants.
- L'aide et le conseil pour le déploiement et les usages pédagogiques du numérique.
- La participation à l'évaluation des écoles

Compétences requises :

- Utilisation du numérique dans la pratique pédagogique de la classe.
- Sens de la communication et du travail d'équipe.
- Faire preuve d'une curiosité pour le numérique éducatif.
- Maîtrise des logiciels courants de bureautique et de création multimédia.
- Connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation.
- Compétences pédagogiques affirmées (CAFIPEMF souhaitable).

Profil :

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) apprécié.
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 33 – PAP

ENSEIGNANT(E) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT BILINGUE EN IMMERSION

Définition du poste :

L'école bilingue a pour objet de renforcer les compétences en langue vivante étrangère (anglais) des élèves par la mise en place d'un enseignement bilingue à parité horaire du CP au CM2, voire dès le cycle 1.

L'enseignant(e) recruté(e) dans le cadre de l'école bilingue assure l'enseignement en anglais de disciplines non linguistiques (DNL). Il travaille en collaboration avec les enseignants de l'école et prend en charge des temps d'enseignement en anglais dans une ou plusieurs autres classes.

La quotité d'enseignement en anglais peut atteindre 100%, sur deux ou plusieurs classes.

L'enseignant(e) est placé(e) sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et travaille aussi en collaboration avec l'IEN chargé de la mission départementale LVE ainsi que du CPD-LVE.

Missions :

L'enseignant(e) devra :

- assurer l'enseignement de l'anglais dans sa classe et dans une ou plusieurs autres classes ciblées ;
- assurer les enseignements disciplinaires non linguistiques en anglais à l'école élémentaire et maternelle ;
- travailler en étroite concertation avec l'enseignant ou les enseignants intervenant dans les mêmes classes ;
- travailler en concertation avec l'ensemble des enseignants de l'école ;
- élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais ;
- participer aux formations et réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif d'école bilingue ;
- assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques complémentaires...) ;
- contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école / classe étrangère.

Compétences et connaissances attendues :

- compétences linguistiques en anglais (niveau B2 minimum sur l'échelle globale du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)) permettant la conduite de la classe et l'enseignement des DNL en anglais (en mathématiques par exemple) ;
- compétences didactiques et pédagogiques sur l'enseignement / apprentissage en anglais dans des DNL ;
- connaissances culturelles solides sur les pays anglophones, acquises par exemple lors de séjours prolongés à l'étranger.

Profil :

- enseignant(e) titulaire du 1er degré ayant au moins 2 ans de service effectif dans l'enseignement ;
- maîtrise du niveau B2 ou C1 en anglais ;
- grande disponibilité ;
- capacité d'adaptation ;
- capacité à travailler en équipe ;
- engagement fort dans le projet ;
- certification complémentaire DNL requise pour une affectation à titre définitif.

FICHE DE MISSION n° 34 - PAP

ENSEIGNANT(E) D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A) A 50%

Profil des élèves susceptibles d'être pris en charge :

Elèves allophones nouvellement arrivés en France, donc de langue maternelle étrangère, qui sont dans leur première année de scolarisation en France. Ces élèves ont parfois un parcours scolaire antérieur, mais ils peuvent également être peu ou non scolarisés antérieurement (NSA).

Définition du poste :

Le poste correspond à une fonction exceptionnelle de scolarisation de ces élèves, complémentaire des parents (premiers responsables de l'éducation globale de l'enfant) et complémentaire du (de la) maître(sse) de la classe ou de l'équipe enseignante (responsable des apprentissages scolaires de l'élève).

Les postes d'enseignants UPE2A peuvent être sédentaires ou itinérants. Cette précision pourra être apportée lors de la commission.

L'enseignant(e) d'UPE2A est placé(e) sous la responsabilité directe de l'IEN de circonscription.

Missions :

- Procéder à l'évaluation de positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).
- Organiser, en qualité de référent(e) pédagogique, sous l'autorité de l'IEN et en concertation avec le directeur(trice), l'inclusion scolaire des EANA en élaborant un projet individuel.
- Prendre en charge des élèves allophones, parfois peu ou pas scolarisés antérieurement.
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation.
- Intervenir en termes de conseils et de personne-ressource auprès des enseignants du 1^{er} degré scolarisant des EANA.

L'enseignant(e) interviendra de façon :

- Directe auprès des enfants dans le cadre de séances pédagogiques hors classe, de type UPE2A ouverte (groupes d'élèves extraits de leur classe) ou dans la classe en partenariat avec le maître (si un seul élève concerné dans l'école ou suivant les besoins évalués des élèves) ;
- Indirecte, en tant que personne ressource, pour accompagner les équipes d'enseignants dans l'accueil d'élèves nouvellement arrivés en France et pour informer les parents des enjeux et des modalités de prise en charge de leur enfant à l'école.

L'enseignant(e) interviendra auprès de chaque groupe sur un temps fixé, en fonction du degré de difficulté rencontrée par l'élève dans le domaine de l'apprentissage de la langue française.

Il (elle) devra :

- Effectuer un bilan de compétences linguistiques de chaque élève.
- Planifier une mise à niveau linguistique.
- Elaborer un programme personnalisé d'aide avec l'enseignant(e) de la classe.

Connaissances et capacités attendues :

- Connaissances spécifiques sur ce public scolaire.
- Expérience pédagogique solide en classe ordinaire, éventuellement dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire.
- Capacités organisationnelles et d'adaptation.
- Capacités à travailler avec des partenaires.
- Connaissances souhaitées en FLE (Français Langue Etrangère) et FLS (français langue seconde).
- Disponibilité.

Profil :

- Être titulaire de la certification complémentaire en français langue seconde, ou s'engager à présenter la certification complémentaire en français langue seconde à la session 2027.
- Savoir travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...).
- Avoir des compétences d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité.

FICHE DE POSTE n° 35 – PAP

ENSEIGNANT(E)S REFERENT(E)S A LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément au décret 2005-1752 du 30 décembre 2005, l'enseignant(e) référent(e) à la scolarisation des élèves en situation de handicap **est titulaire du CAPPEI depuis deux ans ou plus**, ou de tout autre diplôme de l'enseignement spécialisé. Il(elle) assure le suivi des dossiers des élèves handicapés de son secteur d'intervention, défini annuellement par l'inspectrice d'académie. Il(elle) dépend de l'IEN ASH à qui il(elle) rend compte de son activité dans un rapport remis annuellement.

La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives, calculée sur la base de 1607 heures annuelles. Ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables en cours de l'année scolaire.

Missions

- L'accueil et l'information des parents d'enfants handicapés. Il(elle) est le relais entre l'Éducation nationale, les familles et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- L'aide aux directeurs d'école et chefs d'établissement pour la scolarisation des élèves handicapés.
- La coordination, l'organisation et l'animation des Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS).
- Le suivi de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves handicapés (PPS), projet élaboré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Personne-ressource auprès des enseignants en collaboration avec les corps d'inspection (analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, inclusion des élèves handicapés).
- Interlocuteur et relais pour les différents partenaires (parents, MDPH, enseignants, directions d'écoles, AESH, services médico et médico-sociaux du Département).
- Participation, le cas échéant, aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH.
- Personne-ressource auprès des coordonnateurs et pilotes de PIAL pour la mise en œuvre des accompagnements des élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement par un(e) AESH.

Compétences attendues

- Connaissance des textes, des structures et des problématiques actuelles de la scolarisation des élèves handicapés et de l'école inclusive.
- Sens de l'organisation, maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte, publipostage, messagerie).
- Sens de l'écoute et capacité à travailler en équipe dans un contexte pluridisciplinaire.
- Discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, obligation de secret professionnel partagé.
- Expérience pédagogique, capacité à conseiller, positionnement de personne ressource.
- Connaissance du fonctionnement de la MDPH et des articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que des différents parcours de scolarisation des élèves handicapés.
- Bonne connaissance des différents types de handicap, connaissance des incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles.
- Bonne connaissance des établissements et services médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun.

L'obligation de présence des parents aux réunions d'équipe de suivi de la scolarité et celle des enseignants en dehors des horaires scolaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps (réunions fréquentes le midi et le soir).

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements. Les postes susceptibles d'être vacants le seront en fonction des opérations de carte scolaire. Une lettre de motivation sera adressée à la DASEN (avec copie à l'IEN de circonscription du candidat) sous couvert de l'IEN ASH.

Les candidats seront ensuite convoqués devant une commission départementale de recrutement.

Profil :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible, requis pour une affectation à titre définitif.
- Une expérience de formateur(trice) d'enseignants (maître formateur(trice)) sera fortement appréciée.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.
- Permis B exigé
- Les déplacements font partie des contraintes liées à ce poste.

FICHE DE POSTE n° 36 - PAP

ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) EN ULIS - EN COLLEGE ET LYCEE PROFESSIONNEL

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES (TFC) – TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA)

TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (TSLA)

Le poste d'enseignant-coordonnateur du dispositif ULIS est implanté administrativement au sein d'un collège ou d'un lycée professionnel. L'enseignant(e) est sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN ASH).

L'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collège ou lycée professionnel scolarise des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC), des troubles du spectre autistique (TSA), ou des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)

Son organisation est fondée sur une alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif, d'inclusions dans une classe de référence, et de découverte du milieu professionnel.

En lycée professionnel, l'ULIS a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations dispensées dans l'établissement de rattachement, ou dans un réseau d'établissements.

Missions :

Coordination de l'ULIS et relations avec les partenaires extérieurs :

- Concevoir un projet pour le dispositif permettant d'articuler les projets individualisés des élèves (PI) avec le projet de l'établissement.
- Construire une organisation pédagogique du dispositif en lien avec les besoins spécifiques des élèves accueillis.
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation effective des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles, et sportives de l'établissement.
- Organiser le travail des élèves en fonction des indications portées dans leur PPS, en lien avec le projet construit en Equipe de suivi de la scolarisation (ESS).
- Organiser le travail de l'AESH collectif au sein du dispositif et dans le cadre des inclusions.
- Contribuer à la construction du projet d'orientation et à l'accès aux dispositifs de droit commun dans le cadre d'un parcours professionnel.
- Travailler en coopération avec les différents partenaires.

L'enseignement aux élèves :

- Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence.
- Organiser le parcours scolaire de chaque élève, formalisé dans un Projet individualisé (PI), en fonction de ses besoins spécifiques.
- Envisager les adaptations nécessaires à la mise en œuvre de ce PI, les transmettre aux professeurs des classes de référence.
- Elaborer avec les autres professeurs les modalités d'évaluation de chaque élève.

Le conseil à la communauté éducative :

- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative.
- Apporter son appui pour l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves ne relevant pas nécessairement du dispositif.
- Conseiller pour promouvoir la réussite des parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers.

En lycée professionnel :

- Mettre en œuvre des actions contribuant à la construction de compétences relatives à la vie sociale et professionnelle.
- Accompagner les élèves dans une formation qualifiante ou diplômante, ou vers l'acquisition d'attestations de compétences professionnelles.
- Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers, et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves accueillis.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant.
- Disposer de bonnes capacités relationnelles, favorisant le travail en équipe et en partenariat.
- Disposer d'une bonne maîtrise des outils numériques.
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle.
- En lycée professionnel, avoir une connaissance des parcours de formation et de qualifications professionnelles.

Compétences spécifiques, en lien avec le public accueilli :

- TFC : Connaissance du public porteur des troubles des fonctions cognitives, et des adaptations à mettre en œuvre en vue de l'accessibilité des apprentissages.
- TSA : Connaissance du public porteur de troubles du spectre de l'autisme (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) : ABA, TEACCH, ...
- TSLA : Connaissance du public porteur de troubles spécifiques des langages et des apprentissages, et des adaptations à mettre en œuvre en vue de l'accessibilité des apprentissages.

Profil :

Le(la) candidat(e) doit être :

- Titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (**CAPPEI**) ou de tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements.

Une lettre de motivation sera adressée à l'Inspectrice d'académie sous couvert de l'IEN ASH.

Les candidats seront ensuite convoqués devant une Commission départementale de recrutement.

FICHE DE POSTE n° 37 - PAP

RESPONSABLE LOCAL(E) D'ENSEIGNEMENT EN MILIEU PENITENTIAIRE

Cadre réglementaire

- Articles 717-3, 88 à D92, D436, D514-516 à D518 du code de procédure pénale
- Articles L111-1, L121-2, L122-5 du code de l'éducation
- Circulaire d'orientation sur l'enseignement en milieu pénitentiaire du 9 mars 2020
- Convention du 15 octobre 2009 entre la Justice et l'Education Nationale

Profil du poste

Enseignant 1^{er} ou 2nd degré ayant acquis une expérience en milieu particulier (SEGPA, EREA, ITEP, Classe-relais, LP...). La détention du CAPPEI, CAPA-SH ou 2CA-SH (option F) est obligatoire pour être nommé à titre définitif.

Sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur de l'UPI de Dijon, et sous le contrôle des corps d'inspection de l'éducation nationale, l'enseignant Responsable Local d'Enseignement (RLE) exerce 4 missions principales :

- **Pilotage pédagogique**

Sous l'autorité du proviseur de l'UPI le/la RLE élabore le projet de l'ULE avec l'ensemble de l'équipe enseignante. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet pluriannuel de l'UPI et définit des axes prioritaires au niveau local.

- **Organisation du fonctionnement de l'ULE**

- Organisation locale des services d'enseignement (emplois du temps, annualisation du temps de service, suivi de l'utilisation des moyens)
- Organisation des groupes d'enseignement (inscriptions, listes)
- Contrôle et suivi des apprenants
- Inscriptions et gestion examens
- Diffusion d'une information relative aux dispositifs de cours par correspondance (CNED, AUXILIA...)
- Organisation du tutorat des élèves inscrits aux cours par correspondance
- Organisation de la circulation de l'information

- **Gestion des ressources**

Sous l'autorité du proviseur de l'UPI, l'enseignant RLE assure la prévision et le suivi des moyens horaires et financiers affectés à l'ULE (prévisionnel, suivi et archivage des dépenses engagées par année)

- **Communication**

- Transmission à la direction de l'UPI de toute information concernant le fonctionnement de l'ULE (fiches individuelles, emplois du temps, besoins de recrutement, indicateurs, relevé d'heures mensuel, rapport annuel, enquêtes...)
- Transmission de toute information émise par le responsable de l'UPI à l'équipe locale d'enseignants
- Coordination de l'activité de l'ULE avec l'établissement pénitentiaire (transmission d'informations, participation à la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU))

Compétences requises

- Bonne connaissance des référentiels de formation de niveaux 1 à 4
- Qualités relationnelles et de communication
- Disponibilité et bonne organisation de travail
- Conduire ses interventions dans le respect des règles du milieu carcéral
- Maîtrise de soi, discrétion, adaptabilité
- Souplesse de fonctionnement
- Capacité à travailler en partenariat (Administration Pénitentiaires, Intervenants divers...)
- Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques
- Capacités à valoriser les acquis de chaque apprenant pour restaurer la confiance en soi et favoriser l'engagement dans les apprentissages
- Compétences en informatique

Conditions d'exercice

Enseignant titulaire à temps plein : la durée hebdomadaire de travail est fixée selon statut (Obligation réglementaire de service).

Eléments de rémunération

Traitements Education Nationale selon le grade et l'échelon

Perception de l'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire (2 780,63 € annuel)

Perception de l'indemnité RLE

Pour les enseignants du 1^{er} degré : IFP si détention d'une certification spécifique (enseignant spécialisé) : 844,19 € annuel

Décharge hebdomadaire forfaitaire pour assurer toutes les missions spécifiques du RLE

Conditions de nomination

Entretien devant une commission composée de :

- Directeur de l'établissement pénitentiaire ou son représentant
- Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale ou son représentant
- Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'ASH.

Affectation à titre provisoire la première année (conservation du poste précédent).

Les enseignants nommés pour la première fois en milieu pénitentiaire doivent suivre obligatoirement deux sessions de formation : une semaine à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Agen, deux semaines distinctes à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et des Enseignements Adaptés (INS-HEA) à Suresnes.

Contact

Pour toute information plus précise sur la nature du poste et l'organisation du service :

- Mme Marion FRANCOIS, RLE, 03 85 44 68 22 ou rle.cp-varennes-le-grand@justice.fr
- M. Alan LETOCART, Proviseur UPI, 03.80.70.50.10 Alan.letocart@justice.fr
- M. Jérôme FRANCOIS, IEN Maternelle et Adaptation, 03 85 22 55 54 ou ien.ash.2@ac-dijon.fr

FICHE DE POSTE n° 38 - PAP

ENSEIGNANT(E) EN MILIEU PENITENTIAIRE

Cadre réglementaire :

- Articles 717-3, 88 à D92, D436, D514-516 à D518 du code de procédure pénale
- Articles L111-1, L121-2, L122-5 du code de l'éducation
- Circulaire du 05 octobre 200 sur l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire
- Convention du 08 décembre 2011 entre Administration pénitentiaire / Education Nationale

Condition d'exercice :

La durée hebdomadaire de travail est fixée selon statut (Obligation réglementaire de service).

Intégration d'une équipe d'enseignants coordonnée et animée par un Responsable local d'enseignement (RLE).

Profil du poste :

Sous l'autorité fonctionnelle du directeur du Proviseur de l'UPI, et sous le contrôle des corps d'inspection de l'éducation nationale, le(la) professeur(e) devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite, la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou majeurs (enseignement savoirs de base : alphabétisation, Français, mathématiques...).

Enseignant(e) 1^{er} ou 2nd degré ayant acquis une expérience en milieu particulier (SEGPA, EREA, ITEP, Classe-relais, LP...). La détention du CAPA-SH ou 2CA-SH (option F) ou CAPPEI est obligatoire.

Missions :

- Mettre en œuvre un enseignement adapté aux besoins des élèves et au milieu carcéral
- Analyser les acquis et les besoins des élèves
- Définir des contenus d'enseignement référencés aux programmes officiels
- Organiser le suivi et l'évaluation des acquisitions des élèves
- Assurer l'échange d'information avec le RLE

Compétences requises :

- Conduire ses interventions dans le respect des règles du milieu carcéral
- Maîtrise de soi, discrétion, adaptabilité
- Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- Qualité de communication
- Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques

Eléments de rémunération :

Traitements Education Nationale selon le grade et l'échelon.

Perception de l'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire (2105,63 € annuel).

Pour les enseignants du 1^{er} degré : IFP si détention d'une certification spécifique (enseignant spécialisé) : 844,19 € annuel.

Rémunération en HSE pour toute heure supplémentaire.

Condition de nomination :

Entretien devant une commission composée de :

- Directeur de l'établissement pénitentiaire ou son représentant
- Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale ou son représentant
- Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de l'enseignement adapté.

Affectation à titre provisoire la première année (conservation du poste précédent).

Les enseignants nommés pour la première fois en milieu pénitentiaire doivent suivre obligatoirement deux sessions de formation : une semaine à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Agen, deux semaines distinctes à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et des Enseignements Adaptés (INS-HEA) à Suresnes.

Contact :

Pour toute information plus précise sur la nature du poste et l'organisation du service :

- Mme Marion FRANCOIS, RLE, 03 85 44 68 22 ou rle.cp-varennes-le-grand@justice.fr
- M. Alan LETOCART, Proviseur UPIR, 03.80.70.50.10 Alan.letocart@ac-dijon.fr
- M. Jérôme FRANCOIS, IEN Maternelle et Adaptation, 03 85 22 55 55 ou ien.ash.2@ac-dijon.fr

FICHE DE POSTE n° 39 – PAP

ENSEIGNANT(E) HOPITAL DE JOUR HURIGNY – HOPITAL LES CHANAX MACON

Cadre de référence :

- loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- arrêté du 2avril 2009 : Crédation et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux et de santé
- loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 : Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable du service.

Temps de travail : 24+3 heures par semaine.

Définition du poste :

Poste d'enseignant spécialisé en unité pédopsychiatrique : pédiatrie de liaison, hôpital de jour d'Hurigny et CMP de Mâcon.

- Enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou de tout autre diplôme de l'enseignement spécialisé
- Ce poste s'intègre dans un projet de service, dédié aux adolescents âgés de 11 à 17 ans, scolarisés en collège-lycée, bénéficiant de soins liés à un décrochage scolaire pour motif psychiatrique.
- Les adolescents sont pris en charge au CMP de Mâcon et/ ou à l'Hôpital de jour d'Hurigny, en articulation avec le service de pédopsychiatrie de liaison de Mâcon.
- L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle des médecins responsables d'unité, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.
- L'enseignant est chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique pour les élèves bénéficiant de soins au CMP, à l'hôpital de jour et en pédiatrie.
- Il assure la coordination entre l'établissement scolaire, les parents, l'équipe de soin et l'élève.

Missions :

L'enseignant spécialisé a une fonction d'interface entre élève, famille, soignant et lieu scolaire. Il exerce sur le secteur Sud de la Saône et Loire.

Des plages horaires seront identifiées pour organiser le temps classe dans la semaine.

1 - Enseignement

- Faire la classe à un petit groupe d'adolescents pris en charge au sein d'une des unités : CMP, Hôpital de jour, pédiatrie. Les objectifs sont de relancer leur motivation scolaire, de soutenir le déploiement de stratégies pédagogiques ou outils, pouvant aider l'adolescent en difficulté, travailler la méthodologie, le savoir être élève.
 - Evaluation de chaque adolescent (niveau scolaire, rapport aux apprentissages, difficultés ou blocages éventuels), en concertation avec la famille et les enseignants de la classe de référence.
 - Observation de l'adolescent et mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées à ses besoins et à ses compétences en situation scolaire.
 - Redonner confiance à l'adolescent et mettre en lumière ses compétences existantes.
 - Impulser au sein des unités de soins, des activités centrées sur les apprentissages, de manière à s'appuyer sur les points forts des adolescents concernés au sein du groupe.
 - Apporter des aides pédagogiques spécialisées à l'élève, articulées avec le projet pédagogique de sa classe de référence.

2 – Appui aux équipes des collèges et lycées

- Favoriser un travail de co-préparation du retour de l'élève.
- Apporter son concours aux enseignants pour la mise en place des stratégies pédagogiques et éducatives adaptées.
- Assurer une liaison avec les enseignants par tutorat électronique et/ ou téléphonique.
- Permettre une articulation du projet pédagogique avec le projet de soin de l'adolescent.
- Expliquer les particularités liées aux troubles de l'adolescent nécessitant des ajustements scolaires ou des précautions particulières.

3 – Lien entre établissement scolaire et structure de soin

- Concerter les équipes de soin, les équipes pédagogiques et les parents, pour faire évoluer les projets personnalisés de scolarisation.
- Participer aux ESS afin de mettre en œuvre les projets individualisés et de garantir une cohérence d'ensemble, dans la mesure des heures imparties et en accord avec le médecin de l'enfant.

4 – Personne-ressource auprès de l'équipe soignante

- Mettre en place un travail de collaboration et de partenariat avec l'équipe soignante, dans le respect des compétences et des identités professionnelles de chacun.
- Travailler en collaboration avec un ou plusieurs soignants dans le cadre d'un projet de groupe et participer aux temps d'échanges en équipe.
- Participer aux réunions institutionnelles, dans la limite des heures imparties.

Compétences :

- Avoir une affinité avec le public adolescent et prendre en compte sa singularité, savoir s'ajuster à sa problématique globale.
- Bonne connaissance du système éducatif et des structures médico-sociales (établissements et services médico-sociaux).
- Connaissance des programmes du second degré et de l'enseignement en cycle 3 et 4.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans l'élaboration des projets individuels.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves.
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de scolarisation adapté aux besoins de leurs enfants.
- Disposer de bonnes capacités relationnelles, favorisant le travail en équipe et le partenariat.
- Bonne maîtrise des outils numériques.
- Discréption absolue dans le respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, obligation de secret professionnel partagé.
- Expérience pédagogique, capacité à conseiller en tant que personne ressource.

Profil :

- Etre titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- Permis B exigé.
- Bonne capacité de travail en équipe.
- Être capable de travailler en réseau
- Respect et discréption professionnelle requise

FICHE DE POSTE n° 40 - PAP

ENSEIGNANT(E) EN AUTOREGULATION (DAR)

Texte de référence :

- *Code de l'action sociale et des familles, notamment articles L.312-1, VII et D. 312-10-1 et suivants ; circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019*
- *Code de l'éducation, notamment articles L. 111-1 et L. 351-1-1 ; Instruction ministérielle du 3-9-2021*
- *MENJS - DGESCO A1-3 - MSS - Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées - DGCS -DIA-TND*

Le poste d'enseignant en autorégulation est implanté administrativement au sein de la Cité scolaire Henri-Vincenot de Louhans.

La publication du cahier des charges, attendu pour le début de l'été, apportera des précisions dans cette fiche de poste.

L'enseignant(e) est sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap de Saône et Loire (ASH).

Le Dispositif d'Autorégulation (DAR) est un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une scolarisation en classe ordinaire et une prise en charge multiple au sein du collège par une équipe médico-sociale (SESSAD) et un enseignant, coordonnateur du dispositif. En équipe pluridisciplinaire, le coordonnateur du DAR permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS), décidés par la commission des droits et de l'autonomie (CDA). L'objectif du DAR vise l'autonomie des élèves tant du point de vue scolaire que social par l'apprentissage progressif de l'autorégulation.

Missions :

L'enseignant affecté sur le dispositif est nommé coordonnateur du DAR. Son action s'organise autour des axes suivants :

- Co-construction du projet éducatif et pédagogique du dispositif avec les professionnels du médico-social ;
- Coordination avec les équipes pédagogiques des élèves affectés sur le DAR ;
- Observation et analyse des besoins des élèves, en lien avec les équipes pédagogiques et du médico-social :
 - Impact de la situation de handicap sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves ;
 - Proposition pour les élèves du DAR d'adaptations pédagogiques, de remédiation, adaptation de l'emploi du temps et articulation avec des temps portés par l'équipe médico-sociale ;
 - Participation à la production de supports et matériels pédagogiques pour la salle du dispositif ou pour les enseignants ;
 - Rôle de personne-ressource pour l'ensemble de la communauté éducative ;
 - Elaboration avec les autres professeurs des modalités d'évaluation de chaque élève ;
 - Coordination des actions concertées entre les membres de la communauté éducative ;
 - Appui pour l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves ne relevant pas nécessairement du dispositif ;
 - Conseils pour promouvoir la réussite des parcours scolaires des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Co-enseignement/co-intervention/co-animation avec les équipes pédagogiques, participation à des projets pédagogiques sur plusieurs classes ;
- Travail en partenariat étroit avec l'équipe médico-sociale (éducateurs spécialisés, psychologue, chef de service SESSAD...) et avec l'enseignante référente du secteur ;
- Rédaction, sous l'autorité du chef d'établissement, d'un rapport d'activité annuel, transmis à l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles du neuro-développement et de leur impact sur les apprentissages ;
- Disposer d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Etre expert dans l'analyse des besoins éducatifs particuliers, et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse aux besoins des élèves accompagnés ;
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant ;
- Disposer de bonnes capacités relationnelles, favorisant le travail en équipe et en partenariat.

Profil :

La certification d'enseignant spécialisé est requise pour une affectation à titre définitif (CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS).

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements.

Une lettre de motivation sera adressée à l'Inspectrice d'académie sous couvert de l'IEN ASH qui fixera un entretien avec le candidat.

FICHE DE POSTE n° 41 - PAP

ENSEIGNANT(E) SESSAD TSA

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) répond aux besoins des enfants accueillis et de leur famille en garantissant un accompagnement individualisé et adapté. Conformément aux orientations du projet de service et dans le cadre de ses spécificités professionnelles, l'enseignant(e) assure la mise en œuvre de la composante pédagogique du Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI).

Définition du poste :

Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire d'un CAPPEI ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.

Poste placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la scolarisation des élèves handicapés, et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD.

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, l'enseignant(e) contribue au maintien de l'élève en milieu scolaire grâce à une démarche pédagogique individualisée favorisant les apprentissages et permettant l'étayage de son statut d'élève.

Missions :

L'enseignant(e) de SESSAD TSA fait preuve d'une grande adaptabilité par rapport aux démarches des enseignants de la classe, notamment dans la nature des actions menées et le cadre dans lequel elles se déroulent.

Une place particulière est notamment accordée à l'acquisition de méthodes de travail dans un contexte de mise en confiance et de valorisation des réalisations.

Les apprentissages cognitifs sont développés à partir d'une évaluation diagnostique des acquisitions et des besoins de chaque élève confié au SESSAD.

Les interventions peuvent prendre des formes variées :

- Au sein même de l'école ou de la classe de l'élève, dans le cadre d'un projet établi en partenariat avec l'enseignant ;
- Dans les locaux du service ou d'une salle municipale, en relation duelle ou dans le cadre d'un groupe d'élèves en co-animation avec un autre professionnel du SESSAD, (éducateur(trice), rééducateur(trice), psychologue) lorsque les objectifs de l'accompagnement le justifient.

Dans tous les cas, un projet pédagogique individualisé comportant une démarche d'évaluation est mis en place en concertation avec l'enseignant de l'élève.

L'enseignant(e) du SESSAD rédige un compte-rendu des séances qu'il conduit pour chacun des élèves accompagnés et élabore un document de synthèse destiné au dossier de l'élève.

L'enseignant(e) du SESSAD exerce en lien étroit avec l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du service et veille à une bonne circulation de l'information à l'adresse de ceux-ci en utilisant les supports appropriés.

Il(elle) participe aux réunions de fonctionnement du SESSAD et à toute réunion concernant son implication dans les projets des élèves accompagnés.

Pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du Projet Individualisé et dans le cadre de son champ de compétences, l'enseignant(e) du SESSAD initie les contacts nécessaires avec les partenaires extérieurs.

Compétences :

- Disposer d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Disposer d'une véritable expertise dans les troubles du spectre autistique (TSA) et des méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) : ABA, TEACCH, PELS
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les potentialités des élèves TSA.
- Connaissance des parcours de formation dans le premier et le second degré.
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.
- Discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, obligation de secret professionnel partagé.

Profil :

- Etre titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé.
- Permis B exigé.
- Bonne capacité de travail en équipe.

FICHE DE POSTE n° 42 – PAP

ENSEIGNANT(E) EN ULIS TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA)

Enseignant coordonnateur d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) école – Option D : accueil d'élèves avec troubles du spectre autistique (TSA).

L'Unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS) scolarise des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme.

Son organisation est fondée sur une alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif et d'inclusions dans une classe de référence.

Missions :

- Concevoir un projet de dispositif permettant l'articulation des projets personnalisés de scolarisations (PPS) avec les projets individuels.
- Mettre en place des parcours de scolarisation individualisés sans rupture.
- Diversifier les modalités d'inclusion pour répondre de manière souple aux besoins des élèves.
- Organiser les temps de scolarisation dans les classes de référence.
- Permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale.
- Organiser la mission des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) intervenant auprès des élèves de l'ULIS.
- Organiser l'intervention des services de soins pendant le temps scolaire.

Compétences :

- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle.
- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque élève de l'ULIS.
- Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves.
- Capacité à mettre en œuvre un enseignement adapté et des aides pédagogiques nécessaires.
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées.
- Maîtriser et mettre en œuvre les programmes de l'école élémentaire.
- Bonne connaissance des outils numériques

Profil :

- Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé, requis pour une affectation à titre définitif.
- Connaissance du public porteur de troubles du spectre de l'autisme (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) : ABA, TEACCH, ...

FICHE DE POSTE n° 43 - PAP

ENSEIGNANT(E) RESSOURCE « TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME » (TSA) ET PERSONNE RESSOURCE AUPRES DU CENTRE RESSOURCE AUTISME (CRA)

Cadre général :

L'enseignant(e) ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous l'autorité de l'IEN ASH dont il(elle) est un(e) collaborateur(trice) direct(e). Il(elle) a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.

Missions :

Conseil et accompagnement des enseignants :

Il(elle) apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant(e), à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire, à l'AESH. Il(elle) contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.

Il(elle) participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.

Il(elle) a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA, comme à l'AESH, une aide adaptée aux besoins de l'élève.

Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires :

Il(elle) informe et fournit des ressources à l'enseignant, à l'AESH et à l'équipe éducative. Il(elle) contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.

Intervention en formation initiale et continue.

Il(elle) intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. Il(elle) participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

Personne ressource auprès du Centre de Ressource Autisme (CRA) :

L'enseignant(e) nommé(e) sur le poste « enseignant(e) ressource TSA » exercera également une mission de personne ressource auprès du CRA.

Compétences :

- Capacités relationnelles.
- Sens de l'organisation.
- Capacité à travailler en équipe et à rendre compte.
- Ethique professionnelle.
- Maîtrise des outils numériques.

Connaissances attendues :

- Connaissance des ressources existantes pour les élèves avec des TSA.
- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) : ABA, TEACCH
- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives :
 - Adaptation du langage.
 - Mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques.
 - Prise en compte permanente du comportement de l'élève.

Conditions d'exercice :

Le temps hebdomadaire de travail correspond au service d'un(e) enseignant(e), « hors de la présence des élèves ».

Ce poste est couplé avec le poste « enseignant(e) ressource TSA auprès du CRA » à hauteur de 0,25 ETP (cf annexe ci-après).

Profil :

- Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé, requis pour une affectation à titre définitif.
- Bonne capacité à travailler en équipe.
- Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son temps de travail.
- Pratique de l'enseignement auprès d'élèves autistes souhaité.
- Permis B exigé.

Modalités de candidature :

Une commission de recrutement auditionnera les candidats.

FICHE DE POSTE n° 44 - PAP

UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (UEMA)

Préalable :

L'implantation d'une Unité d'Enseignement Autisme Maternelle relève d'un dispositif soumis à un cahier des charges national.

Définition du poste :

Se rapporter au B.O. N° 12 du 20 mars 2014 : Unités d'enseignement en maternelle (annexe 2) ainsi qu'au B.O. N° 17 du 24 avril 2014 (Mise en œuvre des plans régionaux d'action, de créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3° plan autisme).

Le dispositif est mis en place en direction des élèves d'âge préélémentaire présentant des troubles envahissants du développement, qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de capacités langagières et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement.

Les élèves accueillis en Unité d'Enseignement maternelle ont un profil qui ne leur permet pas de bénéficier d'une scolarisation en classe ordinaire, même avec un accompagnement individuel par un AESH.

Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école maternelle, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant. L'enseignant(e) est placé(e) sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service médico-social, et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

Situation administrative :

- Nomination à titre définitif (si qualification requise).

Missions :

- Assurer la coordination pédagogique et le pilotage de l'Unité d'Enseignement.
- Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement.
- Participer aux réunions statutaires de l'école maternelle.
- Informer les enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements de l'Unité d'Enseignement.
- Partager avec les professionnels de l'Établissement médico-social ou du service compétent, un langage et des outils de réflexion communs.
- Participer avec l'équipe de l'Établissement médico-social ou le service compétent, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels.
- Incrire son action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement médico-social.
- Évaluer finement les compétences des élèves.
- Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie.
- Respecter le droit au secret et à la discréetion de l'enfant et de sa famille.

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique.
- Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire.
- Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève.
- Être capable de mettre en œuvre les adaptations pédagogiques adaptées et d'évaluer régulièrement les actions engagées.
- Être capable d'adaptation.
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence, et les gérer efficacement.
- Savoir conduire un entretien.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Maîtriser les programmes de l'école maternelle.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

Profil :

- Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire du CAPPEI (ou tout diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé).
- Avoir de bonnes connaissances du public porteur de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS), ABA, TEACCH,
- Bonne capacité de travail en équipe.

POSTE A PROFIL n° 45 – PAP

UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (UEEA)

Définition du poste :

Se rapporter à l'instruction interministérielle DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des Unités d'enseignement élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme.

Le dispositif concerne des élèves d'âge de l'école élémentaire disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage, et/ou qui présentent à un moment de leur parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.

Le dispositif est mis en place en direction des élèves d'âge élémentaire présentant des troubles envahissants du développement. L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

Situation administrative

- Nomination à titre définitif (si qualification requise)

Missions :

Assurer la coordination pédagogique et le pilotage de l'unité d'enseignement au sein d'une école élémentaire

Mettre en œuvre les temps d'enseignement dans le cadre d'un dispositif inclusif.

Organiser, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS.

Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils de réflexion communs au service de la scolarisation des élèves.

- Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.
- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser l'inclusion en classe ordinaire, dès que possible.
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer d'une bonne connaissance des Troubles du Spectre Autistique (TSA)
- Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés
- Garantir le respect de la mise en œuvre des programmes d'enseignement et leur adaptation pédagogique en fonction des besoins identifiés
- Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque enfant.
- Être capable d'évaluer régulièrement les actions engagées
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence, et les gérer efficacement
- Savoir conduire un entretien
- Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages
- Maîtriser et mettre en œuvre les programmes de l'école maternelle et élémentaire
- S'engager à se former et se tenir informé des évolutions de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Profil :

- Enseignant(e) spécialisé(e) titulaire du CAPPEI (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé)
- Bonnes connaissances du public porteur de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et des différentes méthodes éducatives recommandées par la HAS (TEACCH, ABA, ...)
- Bonne capacité à travailler en équipe

FICHE DE MISSION n° 46 - PAP

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILE INSPE (SITE DE MACON- DOMINANTE LITTERAIRE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allégements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :

- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité ;
- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

Poste profilé « formation initiale INSPE » :

Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE » recruté/e effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Education nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe de la DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.

Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'INSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles...) ;
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.) ;
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

Compétences spécifiques :

- Maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique du français (apprentissage de la lecture, de l'écriture, langage oral, outils de la langue) ;
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciables.

Profil et contrainte du poste :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;

Accompagnement et informations complémentaires sur le poste :

En tant que **formateur/trice « formation initiale INSPE »**

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **128 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
 - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
 - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
 - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1^{er} septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

FICHE DE MISSION n° 47 - PAP

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILE INSPE (SITE DE MACON- DOMINANTE SCIENTIFIQUE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allégements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :

- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité ;
- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

Poste profilé « formation initiale INSPE » :

Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE » recruté/e effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Education nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe de la DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.

Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'INSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles...) ;
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.) ;
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

Compétences spécifiques :

- Maîtrise disciplinaire, didactique et pédagogique des mathématiques (construction du nombre, apprentissage de la numération, des opérations et du calcul, de la géométrie, des grandeurs et mesures, de la résolution de problèmes, etc.) ;
- Des compétences disciplinaires et didactiques en sciences et technologie ;

- Des compétences disciplinaires et didactiques dans le domaine des TUICE seraient appréciables.
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciables.

Profil et contrainte du poste :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;

Accompagnement et informations complémentaires sur le poste :

En tant que formateur/trice « formation initiale INSPE »

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2021 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **128 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
 - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
 - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
 - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1^{er} septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

FICHE DE MISSION n° 48

PROFESSEURS DES ECOLES « MAITRE FORMATEUR »

PROFILE INSPE (SITE DE MACON- DOMINANTE ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE)

Les missions des formateurs sont désormais définies par le décret n° 2016-148 parue au Bulletin officiel N° 38 du 20 octobre 2016 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré.

Les maîtres formateurs accomplissent à la fois une mission d'enseignement ou d'éducation auprès d'élèves, en leur qualité d'enseignant, et une mission de formation auprès d'adultes, en leur qualité de formateur.

Ces deux responsabilités font d'eux des acteurs essentiels de la formation des personnels enseignants : en tant qu'experts de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier, ils sont les garants d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et des relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Compte tenu des critères définis dans l'arrêté du 28 juillet 2015 fixant les modalités de détermination des allégements de service attribués aux maîtres formateurs en application de l'article 4 du décret du 30 juillet 2008, ils bénéficient :

- d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement défini à l'article 1er du décret du 30 juillet 2008 précité ;
- et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service défini à l'article 2 de ce même décret, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

Mission profilée « formation initiale INSPE » :

Le/la formateur/trice « formation initiale INSPE » recruté/e effectue la totalité de sa mission de formateur/trice à l'INSPE (Institut Supérieur du Professorat et de l'Education). Il/elle est pleinement intégré/e à l'équipe pédagogique de l'INSPE. Il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Education nationale, sous l'autorité fonctionnelle de l'adjointe de la DASEN en charge du premier degré et sous l'autorité pédagogique de l'université de Bourgogne.

Missions :

- Prise en charge totale ou partielle de modules d'enseignement, en autonomie ou en co-intervention avec un ou des enseignants de l'INSPE (cours magistraux, travaux dirigés et/ou travaux pratiques) ;
- Prise en charge de suivis d'étudiants de M1 et/ou de M2 au cours de leur stage d'observation et de pratique accompagnée ou de leur stage en responsabilité pour l'INSPE ;
- Participation à l'accompagnement des étudiants dans l'écriture de leur mémoire professionnel ;
- Participation à l'évaluation des étudiants (cours, stages, soutenance de mémoire) ;
- Participation à l'organisation, la surveillance et la correction des évaluations des étudiants ;
- Participation à la co-construction des contenus d'enseignement et des modalités de suivis de stage de la maquette de formation délivrée par l'INSPE ;
- Participation à la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec l'INSPE ;
- Participation au collectif de l'INSPE (ex : journées départementales, groupes de travail de l'INSPE, réunions de site, etc.).

Connaissances et compétences attendues :

- Disposer de solides connaissances du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;
- Avoir, si possible, enseigné dans plusieurs types de classes et d'écoles (écoles rurales, écoles en éducation prioritaire, différents cycles...) ;
- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale des enseignants et plus généralement de la formation universitaire ;
- Savoir articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention et en évaluer les effets produits ;
- Se tenir régulièrement informé des avancées de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes ;
- Pouvoir accompagner les étudiants, échanger avec ces derniers et avec les tuteurs, dans le cadre des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité ;
- Être capable d'observer, d'analyser, de conseiller dans le cadre du suivi d'un étudiant de M1 et/ou de M2 ;
- Disposer de compétences de communication et de dialogue en lien avec les missions demandées (équipes de suivi, commissions, etc.) ;
- Être capable de s'intégrer et travailler au sein d'une équipe pédagogique de l'enseignement supérieur.

Compétences spécifiques :

- Maîtrise pédagogique et didactique de l'enseignement en maternelle (gestion des espaces, des durées, des rythmes, des rituels, des interactions, des démarches d'apprentissage adaptées aux acquisitions les plus efficaces, etc.).
- Des compétences quant à l'accueil des élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, allophone) seraient appréciées.

Profil et contrainte de la mission :

- Être titulaire du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) ;

Accompagnement et informations complémentaires sur la mission:

En tant que **formateur/trice « formation initiale INSPE »**

- La personne recrutée est membre à part entière de l'équipe pédagogique du site de l'INSPE de Mâcon ;
- Elle bénéficie d'une formation pour les nouveaux formateurs « formation initiale INSPE » en juin 2023 ;
- Elle a également accès pendant toute la durée de son engagement aux formations de formateurs de l'INSPE ;
- Ses frais de déplacement hors des communes de la résidence administrative et familiale sont entièrement pris en charge pour toute mission effectuée pour l'INSPE.

Au sein de l'INSPE, le volume total de service attendu représente **128 heures** « équivalent Travaux Dirigés » (système de calcul du temps de travail au sein de l'université) sur l'année.

- Les heures de cours sont comptabilisées ainsi :
 - 1h d'animation ou de co-animation en Cours Magistraux (CM) = 1,5h TD
 - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Dirigés (TD) = 1h TD
 - 1h d'animation ou de co-animation en Travaux Pratiques (TP) = 1h TD
- Les accompagnements (suivis de stage, suivi de mémoire, etc.) sont également comptabilisés en heures « équivalent TD » à partir des heures officiellement affichées sur la maquette de formation.
- Les 162h équivalent TD sont annualisées. La formation suit le calendrier universitaire en deux semestres avec un début des cours autour du 1^{er} septembre et la fin des cours vers le début du mois de mai. Les évaluations, jury et autres activités pédagogiques peuvent continuer sur le mois de juin voire début juillet.

FICHE DE MISSION n° 49 - PAP

WEBMESTRE – GESTIONNAIRE DES SITES WEB INSTITUTIONNELS DE LA DSDEN DE SAONE-ET-LOIRE

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de madame l'IA-DASEN, le(la) webmestre est responsable de la gestion des sites internet et de tous les aspects opérationnels en coordination avec les partenaires internes concernés : la direction des systèmes d'information, le département des ressources techniques.

Le(la) webmestre aura en charge le site de la DSDEN [<http://www.ac-dijon.fr/dsden71/>] , le site Espace Documentation 71 [<http://espacedoc71.wp.ac-dijon.fr/>] et la grappe de sites CIR pour le 1^{er} degré, en particulier le site professionnel [<https://circo71.cir.ac-dijon.fr/>].

Le(la) webmestre actualise et fait évoluer les sites sur le plan des contenus, de l'arborescence des menus et, d'une manière générale, pour tout ce qui concerne l'ergonomie, la facilité de navigation et les ressources technologiques utilisées.

À ce titre, il(elle) est amené(e) à agir en fonction du recueil des besoins et des objectifs des utilisateurs, de l'équipe départementale Numérique Éducatif et de la direction de la DSDEN.

Valorisation de la politique éducative du département :

- Mettre à jour les contenus des sites : textes éditoriaux, documents à télécharger, liens, etc.
- Créer si besoin les documents numériques qui alimenteront les sites (audio, vidéo, photo).
- S'assurer de la validité et de la pertinence des contenus qu'il soumet pour approbation.

Maintien et suivi des outils de publication :

- Accompagner et aider les contributeurs (information, réglementation, normes).
- Veiller à une bonne ergonomie des sites en fonction des contraintes technologiques imposées et dans le respect des normes en vigueur.
- Être force de propositions sur les évolutions (fonctionnalités, ergonomie) auprès de l'inspectrice d'académie.
- Suivre et analyser les statistiques de visite et de fréquentation.
- Suivre les mises à jour logiciels.
- Réaliser en cas de besoin des enquêtes auprès des usagers.
- Gérer les relations avec les utilisateurs du site.
- Soumettre l'inventaire et la structuration des contenus au directeur de publication.
- S'assurer de la continuité de la communication : relais d'une autre personne avec les codes de connexion au site internet de la DSDEN pour les publications urgentes en cas d'absence.

Profil et compétences attendues :

- Bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques (suite LibreOffice).
- Connaissance de l'architecture Web et internet (serveurs, nom de domaine, certificats, etc.) et du monde du libre.
- Connaissance de la réglementation des services et sites Web (RGS, CNIL, RGI, RGPD, etc.).
- Connaissance des outils de gestions de contenus (CMS) tels que Wordpress et Tandem.
- Maîtrise des compétences rédactionnelles avérée.
- Bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble.

Qualités personnelles :

- Loyauté institutionnelle et sens de la discréetion.
- Capacité d'adaptation, diplomatie.
- Rigueur, sens de l'organisation et autonomie.

FICHE DE MISSION n° 49 bis - PAP

CHARGE(E) DE LA COMMUNICATION ET DE LA VALORISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de madame l'IA-DASEN, le(la) chargé(e) de communication est responsable de la présence de la DSDEN sur les réseaux sociaux et de tous les aspects opérationnels en coordination avec les partenaires internes concernés : la direction des systèmes d'information, les services de communication.

Son champ d'action touche également à la fois la communication interne en direction des professionnels de l'Éducation nationale et la communication externe vers la presse, le grand public et les partenaires institutionnels.

Un temps d'immersion sera prévu auprès du service communication du rectorat. Référent(e) au pôle de communication académique et membre du cabinet de la Dasen, le(la) chargé(e) de communication participe également au réseau des chargés de communication de l'État, coordonné par la Préfecture (1 réunion par trimestre).

Valorisation de la politique éducative du département :

- Rédiger les articles, les brèves, les communiqués de presse et les publier (sites internet et Twitter).
- Répondre aux sollicitations académiques.
- Organiser les conférences de presse et élaborer les dossiers de presse.
- Rédiger les invitations de presse.
- Gérer les demandes de la presse : suivi, traitement et diffusion des informations.
- Préparer et commander les cartes de visite de la direction et des IEN.
- Demander des cartes de vœux pour les membres de la direction.
- Réaliser des cartouches de signature électronique pour la direction, les chefs de division.
- Aider les chefs d'établissement et les IEN pour la gestion des situations sensibles au niveau de la presse.
- Appliquer et participer à la définition de la charte éditoriale et graphique des sites.
- Préparer le rapport des activités des services de l'Etat.

Maintien et suivi des outils de publication :

- Suivre les flux d'actualités et effectuer une veille informationnelle sur Twitter.
- Être force de propositions sur les évolutions (fonctionnalités, ergonomie) des outils de communication auprès de l'inspectrice d'académie.
- Gérer la communication sur les réseaux sociaux.
- S'assurer de la continuité de la communication : relais d'une autre personne avec les codes de connexion au site internet de la DSDEN pour les publications urgentes en cas d'absence.

Profil et compétences attendues :

- Bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques (suite LibreOffice).
- Connaissance des réseaux de presse régional, départemental et local.
- Connaissance des outils de gestions de contenus (CMS) tels que Wordpress et Tandem.
- Maîtrise des compétences rédactionnelles avérée.
- Bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble.

Qualités personnelles :

- Loyauté institutionnelle et sens de la discréetion.
- Sens de la communication (esprit de synthèse, aisance relationnelle).
- Capacité d'adaptation, diplomatie.
- Rigueur, sens de l'organisation et autonomie.
- Capacité attestée au travail en équipe et en transversal, en particulier au titre du cabinet de la Dasen.
- Disponibilité notamment en soirée après les CDEN, l'amplitude horaire quotidienne peut être variable, en fonction des contraintes calendaires de la direction.

DP
Division des personnels

Affaire suivie par :
Carine SAHIN-RAMOND
Sandrine CLEAUX
Téléphone:
03 85 22 55 62
03 85 22 55 81

Courriel
mouvement71@ac-dijon.fr

Cité administrative
24 bd Henri Dunant
71025 Mâcon cedex

ANNEXE 4

DEMANDE DE POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PEP) **Rentrée scolaire 2026-2027**

FICHE DE CANDIDATURE à transmettre à l'IEN de la circonscription d'origine
et à la division des personnels (DP) pour **le 24 février 2026** délai de rigueur

RETOUR DE L'AVIS DE L'IEN A LA DIVISION DES PERSONNELS POUR le 27 février
2026, délai de rigueur (mouvement71@ac-dijon.fr)

Intitulé du poste demandé (compléter une fiche de candidature par choix) :

Nom : _____ **Prénoms :** _____

Corps/Grade : _____

ASH **oui** **non**

Téléphone : _____

Courriel : [@ac-dijon.fr \(le seul utilisé\)](mailto:@ac-dijon.fr)

POSTE OCCUPE EN 2025-2026

RNE : _____ **Circonscription :** _____

Type d'établissement (mat/élem/prim) : _____

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____

Affectation à titre provisoire **à titre définitif**

POSTE SOUHAITE

RNE :

N° et type de poste :

Type d'établissement :

Nom de l'établissement :

Ville :

ETAPES DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL (5 dernières années)

CV, diplômes, titres et qualifications (fournir le CV disponible dans lprof) à annexer

Motivation : 10 lignes maximum à annexer

MOUVEMENT SPECIFIQUE:

Nombre de vœux : Position du poste à exigences particulières :

Autres type de postes à exigences particulières demandés (à détailler) : Oui Non

-

-

-

Engagement:

Je soussigné (e) reconnaiss avoir obtenu toutes les informations utiles concernant le poste à exigences particulières demandé par la présente et m'engage à en accepter les conditions particulières d'exercice.

Fait à , le / / 2026

Signature :

AVIS DE L'EN DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE

Favorable Rang (le cas échéant) :

Défavorable (à motiver)

Fait à , le / / 2026
Signature :

AVIS DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN DU / /2026

Membres de la commission :

-
-
-

Favorable

Défavorable

Fait à , le / / 2026

Signatures

DP
Division des personnels

Affaire suivie par :
Carine SAHIN-RAMOND
Sandrine CLEAUX

Téléphone:
03 85 22 55 62
03 85 22 55 81

Courriel
mouvement71@ac-dijon.fr

Cité administrative
24 bd Henri Dunant
71025 Mâcon cedex

ANNEXE 4 BIS

DEMANDE DE POSTES A PROFIL (PAP)
Rentrée scolaire 2026-2027

FICHE DE CANDIDATURE à transmettre à l'IEN de la circonscription d'origine
et à la division des personnels (DP) pour **le 24 février 2026** délai de rigueur

RETOUR DE L'AVIS DE L'IEN A LA DIVISION DES PERSONNELS POUR le 27 février 2026,
délai de rigueur (mouvement71@ac-dijon.fr)

SIGNELE : Les candidats sont départagés par le rang de classement.
Les personnels retenus ne sont pas autorisés à participer au mouvement intra-départemental

Intitulé du poste demandé (compléter une fiche de candidature par choix) :

Nom : _____ **Prénoms :** _____

Corps/Grade : _____

ASH **oui** **non**

Téléphone : _____

Courriel : _____ **@ac-dijon.fr (le seul utilisé)**

POSTE OCCUPÉ EN 2025-2026

RNE : _____ **Circonscription :** _____

Type d'établissement (mat/élem/prim) : _____

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____

Affectation à titre provisoire **à titre définitif**

POSTE SOUHAITÉ

RNE :

N° et type de poste :

Type d'établissement :

Nom de l'établissement :

Ville :

ÉTAPES DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL (5 dernières années)

Diplômes, titres et qualifications (fournir le CV disponible dans Iprof)

CV (à annexer)

Motivations 10 lignes maximum (à annexer) .

MOUVEMENT SPECIFIQUE :

Nombre de vœux : Position du poste à profil :

Autres postes à profil demandés (à détailler) : oui non

Engagement

Je soussigné, reconnaiss avoir obtenu toutes les informations utiles concernant le poste à sujétions particulières demandé par la présente et m'engage à accepter les conditions particulières d'exercice de ce poste.

Fait à , le / / 2026

Signature

AVIS DE L'EN DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE

Favorable Rang (le cas échéant) :
Défavorable (à motiver) :

Fait à le / / 2026

Signature

AVIS DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN DU / / 2026

Membres de la commission :

-
-
-
-

Favorable
Défavorable (à motiver) :

Fait à le / / 2026
Signatures

**Annexe 5: LISTE DES POSTES SPECIFIQUES VACANTS ou SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS
RENTREE SCOLAIRE 2026**

N°fiche	Type profilé	Poste	Ville	Etablissement	RNE	Poste vacant ou susceptible d'être vacant (PSV)	OBSERVATIONS
2	PEP	Enseignant(e) Coordonnateur(trice) de la commission départementale d'orientation vers les enseignants adaptés du second degré (CDOEASD) et coordonnateur(trice) de l'attribution du matériel pédagogique adapté	MACON	IEN MATERNELLE ASH - DSDEN	0711923H	Vacant	
6	PAP	Chargé(e) de mission du sport scolaire 1er degré - USEP à 50%	MACON	IEN MACON	0711381R	Vacant	
8	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription	AUTUN	IEN AUTUN	0710092P	Vacant	création suite CSASD du 02/09/2025
8	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription	AUTUN	IEN AUTUN	0710092P	Vacant	
8	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription	AUTUN	IEN AUTUN	0710092P	Vacant	
8	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription	LOUHANS	IEN LOUHANS	0710097V	Vacant	
8	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription	CHAROLLES	IEN CHAROLLES	0710095T	Vacant	
8	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription	MACON	IEN MACON	0711658S	Vacant	
8	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique de Circonscription	CHALON I	IEN CHALON I	0710093R	Vacant	
12	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique Départemental(e) à Prédominance Numérique Éducatif	MACON	IEN MACON	0711381R	Vacant	
16	PAP	Conseiller(ère) Pédagogique mission départemental(e) Parcours éducatif de santé, EVAR et sciences	MACON	IEN MACON	0711381R	Vacant	
19	PAP	Conseiller(e) de prévention départementale	MACON	IEN MACON	0711381R	Vacant	
20	PAP	Coordonnateur(trice) d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)	Secteur	rattachement à venir		Vacants	Création RS 2026 de 17 postes: secteurs d'implantation indiqués à la suite de ce tableau
22	PAP	Coordonnateur(trice) de réseau d'éducation prioritaire à 50%	DIGOIN	Cité scolaire		Vacant	
28	PAP	Direction à décharge totale	MACON	EPPU LES PERRIERES	0711701N	Vacant	
28	PAP	Direction à décharge totale	CHALON	Ecole Anne Frank		Vacant	sous réserve de la délibération municipale actant la fusion
29	PAP	Directeur(trice) d'école en Réseaux d'Education Prioritaire	DIGOIN	EPPU LA FLEUR BARTOLI	0711813K	PSV	
32	PAP	Enseignant(e) Référent(e) aux Usages du Numérique - ERUN	MACON ASH	IEN ASH	0711051G	Vacant	
33	PAP	Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d'enseignement bilingue en immersion	ST GERMAIN DU BOIS	EPPU CLAUDE FORET	0711416D	Vacant	
33	PAP	Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d'enseignement bilingue en immersion	CLUNY	ECOLE PRIMAIRE DANIELLE GOUZE-MITTERRAND	0711904J	Vacant	
33	PAP	Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d'enseignement bilingue en immersion	LE CREUSOT	EPPU ROSA PARK	0710735N	PSV	Ecole bilingue à la RS2026
33	PAP	Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d'enseignement bilingue en immersion	TOURNUS	EPPU RAYMOND DOREY	0711712A	Vacant	
33	PAP	Enseignant(e) dans le cadre du dispositif d'enseignement bilingue en immersion	TOURNUS	EMPU J. GALOPIN/C. DARD	0710218B	PSV	
34	PAP	Enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A à 50%	LOUHANS	EPPU VIAL VINCENT	0711877E	Vacant	
34	PAP	Enseignant(e) d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A à 50%	CLUNY	ECOLE PRIMAIRE DANIELLE GOUZE-MITTERRAND	0711904J	Vacant	
35	PAP	Enseignant(e)s référent(e)s à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)	TOURNUS	LYCEE GABRIEL VOISIN	0711051G	Vacant	
35	PAP	Enseignant(e)s référent(e)s à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)	MONTCEAU LES MINES	CLG JEAN MOULIN - MONTCEAU LES MINES	0711051G	Vacant	
36	PAP	Enseignant coordinateur en ULIS - en collège et lycée professionnel	MONTCEAU LES MINES	CLG ST EXUPERY	0711135Y	Vacant	
36	PAP	Enseignant coordinateur en ULIS - en collège et lycée professionnel	VERDUN SUR LE DOUBS	COLLEGE LES TROIS RIVIERES	0710073U	Vacant	Création 2026

36	PAP	Enseignant coordonnateur en ULIS - en collège et lycée professionnel	CHALON SUR SAONE	LYCEE NIEPCE BALLEURE	0710012C	Vacant	Création 2026
36	PAP	Enseignant coordonnateur en ULIS - en collège et lycée professionnel	BUXY	COLLEGE LA VARANDAINE	0710007X	Vacant	Création 2026
37	PAP	Enseignant(e)- Responsable local d'enseignement en milieu pénitentiaire	VARENNES LE GRAND	CENTRE PENITENTIAIRE	0711710Y	Vacant	
38	PAP	Enseignant(e) en milieu pénitentiaire	VARENNES LE GRAND	CENTRE PENITENTIAIRE	0711710Y		
42	PAP	Enseignant(e) en ULIS trouble du spectre de l'autisme (TSA)	MACON	EEPU JEAN MOULIN	0710241B	Vacant	
43	PAP	Enseignant(e) ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA)	MACON ASH	IEN ASH	0711051G	PSV	
46	PAP	Professeurs des Ecoles « Maître Formateur » profilé INSPE (site de Mâcon- dominante Littéraire)	MACON	sur Mâcon et environ		Vacant	
47	PAP	Professeur des écoles "maître formateur" profilé INSPE (site macon - dominante enseignement scientifique)	MACON	sur Mâcon et environ		Vacant	
48	PAP	Professeur(e) des écoles « maître formateur » profilé INSPE (site de Mâcon – dominante enseignement en maternelle)	MACON	sur Mâcon et environ		Vacant	

Secteurs d'implantation des 17 postes "PAS" (fiche 20):

- 1 Autun
- 2 Le Creusot
- 3 Gueugnon
- 4 Paray
- 5 Charolles
- 6 Montceau
- 7 Givry
- 8 Chalon
- 9 Chalon
- 10 Chalon
- 11 Buxy ou Tournus
- 12 Saint Germain du Plain
- 13 Louhans
- 14 Saint Martin
- 15 La chapelle de Guinchay
- 16 Cluny
- 17 Mâcon

A noter: les établissements de rattachement seront déterminés prochainement